

TERRE d'EYGUES

HISTOIRE ET PATRIMOINE DU NYONSAIS ET DES BARONNIES



LE CHÂTEAU DE SAINTE-JALLE
HAUT LIEU DU MOYEN ÂGE



L'ENCHÂTELLEMENT
DANS LES BARONNIES



LA PIERRE À VENTEROL
HIER ET AUJOURD'HUI

Dans le prochain numéro :

- Le capitaine Bonnet, portrait d'un Nyonsais d'il y a deux siècles.
- Les monnaies françaises de 1900 à 1975.

P 4/5

L'olivier sur les monnaies grecques

Par Jean-Albert Chevillon

Reflet de l'imagerie du moment, l'iconographie des monnaies grecques apporte une vision « matérialisée » de l'histoire des cités (polis).



P 6/11

Un martiniquais dernier « seigneur de Condorcet »

Par Marie-Christine Haussy

Dans la mémoire locale, François-Hélène de Caritat est resté le dernier « seigneur de Condorcet ».



P 12/17

Les Cercles à Nyons au XIX^e siècle une forme de sociabilité originale

Par Jean Laget

De 1827 à 1880, 7 Cercles se sont constitués à Nyons. Leurs membres –exclusivement masculins– étaient des notables, des fonctionnaires, des hommes politiques, des rentiers et des commerçants qui se réunissaient dans des salles réservées des cafés.

P 18/23

Quand les papiers de famille disent la Révocation de l'édit de Nantes à Nyons:

Par Isabelle Luciani

En 1685, la révocation de l'édit de Nantes conduit brutalement les réformés à faire le choix de la conversion ou du départ. À Nyons, où la communauté réformée est puissante, mais aussi en bonne entente avec les catholiques, ses conséquences ne sont pas moins violentes...

P 24/28

L'enchâtellement dans les Baronnie: un phénomène régional de géographie historique

Par Jean-Claude Mège-Bastet

L'enchâtellement, que l'on peut traduire par « mise en château », est un phénomène historique important et très présent dans notre région. Il consiste, pour les populations locales, à s'établir sur des endroits élevés, en dehors des voies de communication traditionnelles, au cours de périodes de conflits ou de crises.



P 29/33

Le château de Sainte-Jalle, Haut lieu du Moyen Âge

Par François de Valence

Au Néolithique, les premiers Saint-Jallois habitaient l'opidum de Sainte-Luce, dont le site a aujourd'hui disparu. Le percement à la main d'un oculus d'un mètre de diamètre dans une crête rocheuse située face au nord révèle la pratique d'un culte solaire...



P 34/38

Lorsque le registre paroissial est aussi livre de recette

Par Christian Brun & Fabrice Croizat

Passionné de généalogie, en 2013, je tourne virtuellement les pages des registres paroissiaux d'Aubres à la recherche d'une aïeule ayant vécu dans le secteur entre 1700 et 1730.

Lorsque je tombe sur un insert qui n'a rien à voir avec les trois actes essentiels de notre vie, je souris et, insouciance d'avant COVID, sans plus je sauegarde.



P 39/43

Nyons Athlétic Club, une exception

Par Maxime Coupou

P 44/49

La pierre à Venterol : hier et aujourd'hui

Par Jacqueline Veilhan, APAVEN Venterol

...Exploitée depuis longtemps, la pierre taillée et sculptée est encore présente à travers les marques lapidaires, les sculptures et les constructions dans le village.



P 50

Thomas Girard, tailleur de pierre à Venterol

Et désormais, nos lecteurs trouveront sur le site de Terre d'Eygues www.terre-eygues.net les actualités et annonces de nos partenaires.



HISTOIRE ET PATRIMOINE DU NYONSAIS ET DES BARONNIES

Président Fondateur : Jean Laget

Présidente d'honneur : Marie-France
Atgé

Co-Présidents : Jean-Claude
Mège-Bastet
François de Valence

Trésorier : André Imbert

Trésorier adjoint : Jean Monchicourt

Secrétaire : Pierre Eymard

Secrétaire adjoint : Fabrice Croizat

Conseil d'administration :

Jacques Autran, Fabrice Croizat,
Pierre Eymard, Roland Haussy,
André Imbert, Francis Kornprobst
Sébastien Kremser,

Jean-Claude Mège-Bastet,
Jean Monchicourt, Colette Poujoulat,
Josette Ruiz, Alain Saint-Denis,
François de Valence, Marie-Claude Zuin

Terre d'Eygues :

Éditeur : HPNB

Directeurs de la publication :

Jean-Claude Mège-Bastet,
François de Valence

Abonnement : 20 €/an

Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des Baronnies :

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901.

*Adresse : Musée d'Archéologie et d'Histoire
du Nyonsais et des Baronnies
Espace Maxime Mignon - 8, rue Pierre Toesca
26110 Nyons*

Mail : etudesnyons@gmail.com

Site : www.terre-eygues.net

HPNB SIRET 87926746600016 CODE APE 9499Z

*Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des
Baronnies a été créée par la fusion de la Société
d'Etudes Nyonsaises et du Musée d'Archéologie
et d'Histoire du Nyonsais et des Baronnies.*

*Crédit photos : © HPNB, Maxime Coupon
Roland Haussy, Isabelle Luciani, Pierre Maffait,
Jean-Claude Mège, Yannick Le Saux,
François de Valence, Jacqueline Veilhan,
Wikipédia Rvalette, Cassiopée*

*Archives Départementales de la Drôme,
de Vaucluse & des Bouches-du-Rhône
Carte Commerce Maritime : G. Buty
Dessin de la place Sabarot : F. Mortier*

*Les articles publiés n'engagent que la
responsabilité de leur(s) auteur(s)*

ÉDITO

HOMMAGE À FREDDY TONDEUR

Au moment où s'inaugure la Maison des Huiles d'Olive et Olives de France, rendons hommage au fondateur, avec Christian Teulade, de l'Institut du Monde de l'Olivier en 1996.

En 2022, le Musée d'Archéologie et d'Histoire du Nyonsais et des Baronnies consacrera une exposition à Freddy Tondeur. Explorateur, conférencier, auteur d'une trentaine de livres et de centaines de conférences dans le cadre de Connaissance du Monde, Freddy Tondeur, qui a été pendant onze ans un Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier, a aussi apporté à Nyons un dynamisme dont beaucoup ont encore la mémoire.

Un numéro spécial de Terre d'Eygues sera aussi édité en décembre 2021.

Nous proposons à nos lecteurs de s'associer à ces deux projets au travers des témoignages, des souvenirs, des documents, des photos qu'ils détiennent dans leurs archives et qui trouveront place dans l'exposition du Musée ou dans Terre d'Eygues.

Notre magazine sera encore un peu plus celui de ses fidèles lecteurs.

Jean-Claude Mège

François de Valence

L'OLIVIER SUR LES MONNAIES GRECQUES

Par Jean-Albert Chevillon

Reflet de l'imagerie du moment, l'iconographie des monnaies grecques apporte une vision « matérialisée » de l'histoire des cités (*polis*). Parfait support de l'idéologie, la monnaie se révèle constituer un élément « majeur » dans la diffusion des thèmes propres à chacun des émetteurs. Parmi les innombrables sujets illustrés par la monnaie, nous avons choisi d'aborder celui de l'olivier, arbre « nourricier et mythique » du monde méditerranéen qui continue à faire la réputation de notre région. Ce motif, généralement « secondaire » sur ces frappes, accompagne sous diverses formes des compositions très variées.



L'une des plus anciennes représentations de l'olivier apparaît sur un statère de l'**île égéenne de Lesbos** (Grèce). Emise dès la fin du VI^e s. av. n. è., cette série « archaïque », largement frappée, met en scène deux têtes de bœufs, face à face, surmontées par un olivier aux branches étendues.

 Aux V^e et IV^e s., une évocation de cet arbre apparaît sur une émission en électrum (alliage d'or et d'argent) de **la cité grecque de Cyzique, en Mysie** (Turquie actuelle). On y détaille Kékrops, le mythologique premier roi de l'Attique, tenant dans sa main un olivier : le cadeau d'Athéna (divinité qu'il a choisie pour devenir la « patronne » d'Athènes et lui donner son nom).

Statère de Lesbos

Hecté de Cyzique :
Kékrops tenant dans
sa main un olivier



● Au cours de la 2^e partie du V^e s. av. n. è., **la cité gréco-sicilienne de Messana** (Zancle) émet un tétradrachme « au lièvre » avec, en différents monétaires (symboles représentatifs de la série ou parfois du graveur) un brin d'olivier avec son fruit, sous l'animal et, au droit, une feuille d'olivier sous une ligne de

terre sur laquelle figure la nymphe Messana conduisant un char survolé par une victoire.

● En 416, pour les 91^e olympiades, **la cité d'Elis** (Olympie) va frapper un statère à la tête barbue de Zeus (le père des Dieux) portant une fine couronne de feuilles d'olivier.



Tétradrachme de Messana (Sicile)



Statère d'Olympie (Elis)



● À la fin du siècle, la puissante **cité d'Athènes** va émettre un rare didrachme en or. On y détaille une tête d'Athéna recouverte d'un casque décoré avec des feuilles d'olivier. Au revers figurent les attributs de la déesse : une chouette au centre, entourée par un brin et un rameau d'olivier.



couronne entourant un motif central est à la mode à cette époque. Le choix de l'olivier reste cependant relativement rare.

● En **Thessalie**, à la fin du IV^e et au début du III^e, apparaît une série en bronze (un trichalque) avec, au droit, une tête d'Athéna casquée et, au revers, la partie avant d'un cheval (protomé) qui émerge de rochers sur lesquels poussent un olivier.



► Références ◀

- Statère de Lesbos : Classical Numismatic Group, Auction 106, 13/09/2017, lot 330, 10,98 g.
- Hecté de Cyzique : Nomos, Auction 21, 21/11/2020, lot 178, 2,69 g.
- Tétradrachme de Messana : Peus, Auction 407/408, 07/11/2012, lot 224, 17,08 g.
- Statère d'Elis, Classical Numismatic Group, Triton XVI, 08/01/2013, lot 401, 12,26 g.
- Didrachme d'Athènes : Auction 77, 26/05/2014, lot 46, 8,61 g.
- Statère de Sycione : Numismatica Genevensis SA, Auction 8, 24/11/2014, lot 39, 11,90 g.
- Trichalque de Thessalie : Classical Numismatic Group, Auct. 415, 28/02/2018, lot 156, 6,62 g.



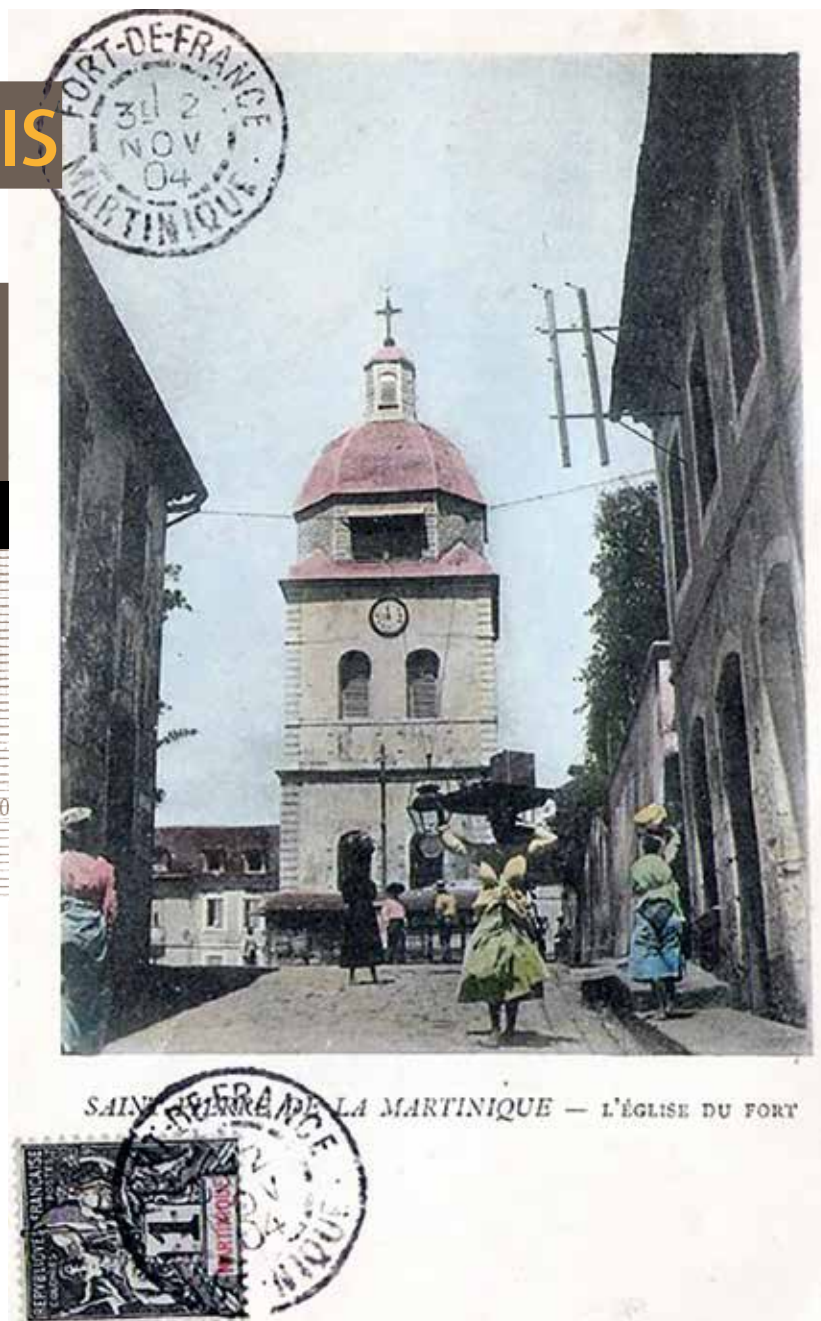
UN MARTINICAIS DERNIER « SEIGNEUR DE CONDORCET »

Par Marie-Christine Haussy



Dans la mémoire locale, François-Hélène de Caritat est resté le dernier « seigneur de Condorcet ».

Mais certains auteurs¹ citent son gendre, Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud, époux de son unique enfant légitime, Anne-Marguerite-Thérèse.



LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE FRANÇOIS-HÉLÈNE DE CARITAT, COMTE DE CONDORCET

Né à Die en 1725, il est l'héritier d'une lignée commençant avec Henri de Caritat qui a épousé en 1552, Sébastienne de Poitiers, fille de Jean de Poitiers et héritière du fief de Condorcet.

Avant la Révolution, François-Hélène vend de nombreux biens (La Roche-sur-le-Buis, Montaulieu, Aucelon) en terre de France, achète le fief des Pilles en 1769² en terre papale. Il semble désirer se rapprocher d'Avignon où il devient, en 1776³, colonel des cheveau-légers de Sa Sainteté.

Dans les années 1780, une crise⁴ atteint la célèbre « poudre d'Ailhaud » qui a fait la

fortune de son gendre Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud : critique d'autres praticiens, mévente.

Les dettes s'accumulent et le **11 mars 1782**⁵, chez M^e Mouret, notaire à Peypin d'Aigues (Vaucluse), François-Hélène de Caritat lègue, en « *avance d'hoirie* (héritage) », ses biens à sa fille « *pour la soulager des embarras qu'entraînent les soucis des affaires* » mais la donation ne sera jamais effective, protégeant ainsi les biens personnels d'Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat. Ils ne semblent pas en effet avoir été utilisés pour rembourser les créanciers, la faillite ne pouvant être évitée.

 L'église du fort

François-Hélène de Caritat avait participé à la commercialisation de la poudre⁶ dont des directeurs d'entrepôts dirigeaient la diffusion nationale et internationale à Paris⁷, Strasbourg, Aix, Saint-Domingue⁸, Port-au-Prince ou Marseille⁹.

« Le 1^{er} mai 1766 Raymond Pecholier, négociant aux Chartrons à Bordeaux, donne procuration à Étienne de Saint-Just, négociant à l'Anse à Veau, Saint Domingue, pour retirer des mains du sieur Bedard, exécuteur testamentaire de feu Laurent Domé, ci-devant capitaine de navire décédé à Saint Domingue, un caisson de poudre d'Ailhaud, qu'il lui avait confié pour le vendre, suivant reçu du 16 février 1764¹⁰. »

Dans cette dernière, François-Hélène de Caritat a noué des relations avec Vincent de Caire comte du Lauzet. En 1781 il est témoin du baptême de son fils Alexis de Caire, dans l'église Saint-Martin de Marseille.

En 1789, le comte de Condorcet prend une part active aux événements politiques.

Les députés du tiers état demandent que le vote lors des États généraux se fasse par tête (une voix par député) et non par ordre (une voix pour chacun des trois ordres). L'assemblée de Romans est la première qui accepte ce vote par tête. Une partie de la noblesse du Dauphiné proteste alors violemment contre cette décision¹¹. Le comte de Condorcet se trouve parmi les signataires, **le 6 avril 1789**, de la « *Protestation du clergé et de la noblesse de Dauphiné, contre l'élection du mois de*

*septembre 1788 et le vote par tête admis par l'assemblée de Romans*¹² ».

Le 6 mai 1789, les députés du tiers état réunis à Versailles obtiennent ce vote.

Le 6 août 1789, à Nyons, François-Hélène de Caritat est pris à partie : « *on retient en otage ici M. le Comte de Condorcet, dans l'hôtel de ville*¹³ ». Il doit renoncer, par écrit, à ses privilèges fiscaux, seulement deux jours après la décision de l'Assemblée constituante du 4 août.

VINCENT DE CAIRE, COMTE DE LAUZET (OU LAUSET)

Cette famille de Caire est donnée dans les généalogies anciennes¹⁴ pour originaire du Piémont, établie en Provence depuis plusieurs siècles.

Vincent est né à Saint-Pierre-le-Fort¹⁵ en Martinique¹⁶, le 23 juillet 1727. Son père Vincent de Caire y est alors officier des Gendarmes; sa mère Angélique **Martin de Ponisable** (ou Martyn de Pointesable) est sans doute la sœur d'André Martyn, d'origine irlandaise, devenu gouverneur de Martinique¹⁷ en décembre 1741 et décédé le 7 juin 1750.

Angélique Martin décède, veuve, « *âgée de 80 ans* », le 20 février 1778 à Marseille, paroisse Saint-Martin, où elle résidait rue d'Aubagne¹⁸. Il semble que ses parents aient fait partie des français établis dans l'île de Saint-Christophe (îles du Vent) : Angélique Martin est la fille de **Jean Martin de Pointesable**, noble d'ori-

1 / M. M. Verdun, Chobert, *Condorcet son passé, ses ressources* - non publié.

2 / AD84 M° Olivier 3^E 26 2338 f°288.

3 / AD84 1J 1313 Lacombe Anthony, *mémoire master 2*, Université d'Avignon, 2016.

4 / Article de M.-C. Haussy in Terre d'Eygues N°48 et 49.

5 / AD84 M° Mouret 3^E 13/244 f°604.

6 / Article M.-C. Haussy in Terre d'Eygues N°48 et 49.

7 / Son directeur est M. de Mestre du Rival à qui François-Hélène de Caritat marie sa fille illégitime à Vitrolles.

8 / Dans la sucrerie Corrégeolles, à Saint-Domingue en 1773, les dépenses de l'hôpital comprennent un paquet de poudre d'Ailhaud, In Outre-Mers. Revue d'histoire Année 1972 *Papiers privés sur l'histoire des Antilles*, M.M. Chatillon, Debien, Du Boisrouvray, de Maupeou. pp. 432-490.

9 / M. Malet de Ternantes rue Caisserie, près du Vieux Port.

10 / M° Guy père 1766 3E 13251.

11 / Qui ôte la majorité aux deux autres ordres et permet que les villageois choisissent leurs propres représentants.

12 / Gallica - Louis de La Roque et Edouard de Barthélémy, *Catalogue des gentilshommes de Dauphiné*, Paris 1861, Firmin Didot, pp14-15.

13 / Article de Jean Laget in Terre d'Eygues 1989 N°HS.

14 / M.M. de Saint-Allais, Poisson de La Chabeaussière, de Courcelles, *Nobiliaire universel de France*, 1815.

15 / Aujourd'hui Fort-de-France.

16 / Avant l'interdiction de la Traite en 1815, Saint-Pierre fut le lieu de débarquement des navires négriers alimentant en esclaves les plantations de l'île.

17 / Louis Charles comte de la Motte et de Comblès Waroquier sieur de Mericourt, *Tableau généalogique, historique, chronologique, héraldique et géographique de la noblesse*, 1786.

18 / AD13 en ligne.



gine irlandaise des environs de Galway et de **Renée Cellot**. Chassés par les Anglais en 1690, ils émigrent en Martinique¹⁹.

Vincent de Caire (père) est donné par certains généalogistes pour le fils de Jean de Caire, officier à Saint-Christophe. Il meurt le 18 mars 1766 à Marseille (Saint-Martin) où il habitait rue Neuve. Plusieurs documents le citent : en 1717 comme marchand à Saint-Pierre Martinique, le 12 septembre 1736, Charles Brunier marquis de Larnage, administrateur de la Martinique, charge M. Caire de faire parvenir à Toulon une cargaison de sucre.

Vincent de Caire fils fait une carrière militaire : mousquetaire de la 1^{re} compagnie en 1748, chevalier de Saint-Louis le 1^{er} octobre 1760, lieutenant des maréchaux de France à La Ciotat.

Il épouse à Marseille le 13 octobre 1778, dans l'église Saint-Martin²⁰, Catherine Julie Chau-lier, fille d'un négociant.

Ils ont deux enfants :

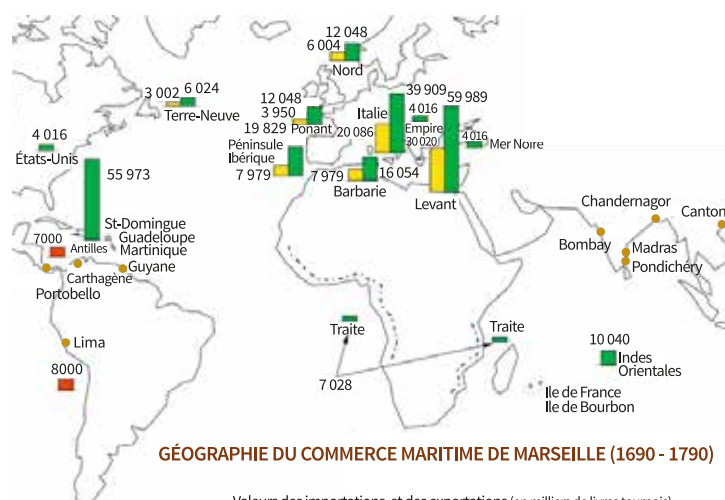
- 1 - Anne Amélie Julie Césarine, baptisée le 27 août 1779 dans l'église Saint-Martin.
- 2 - Alexis, né le 3 août 1781, baptisé le 6 dans la même église, avec, comme on l'a vu, le comte de Condorcet pour témoin.

Vincent de Caire semble tirer sa fortune du négoce et des revenus de terres en Marti-nique. C'est sans doute la vente de la poudre d'Ailhaud aux Antilles qui se trouve à l'origine de sa rencontre avec François-Hélène de Caritat dont il partage les sentiments roya-listes puisqu'il s'offre, comme lui, en tant qu'otage²¹ du roi Louis XVI²², après son arres-tation à Varennes, le 20 juin 1791.

Il va aider financièrement François-Hélène de Caritat dont les ennuis à Condorcet ne sont pas terminés malgré l'abandon des privilèges.

Principales dates au XVII^e siècle

- **1625** Établissement à Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts) par DESNAMBUC (de Normandie).
- **1635** Création de la Compagnie des Isles d'Amérique. Etablissement à la Guadeloupe et à la Martinique.
- **1650** Les « Seigneurs propriétaires » rachètent les îles à la Compagnie : - à St-Christophe l'Ordre de Malte et le Commandeur de POINCY (de Seine-et-Marne) - à la Martinique, la Grenade et Sainte-Lucie, DUPARQUET (de Normandie) - à la Guadeloupe HOUEL et les BOISSERET (de Paris).
- **1664** Création de la Compagnie des Indes Occidentales, qui rachète les îles.
- **1674** Les colonies sont réunies à la Couronne.
- **Fin du XVII^e** les Français s'installent à St-Domingue.



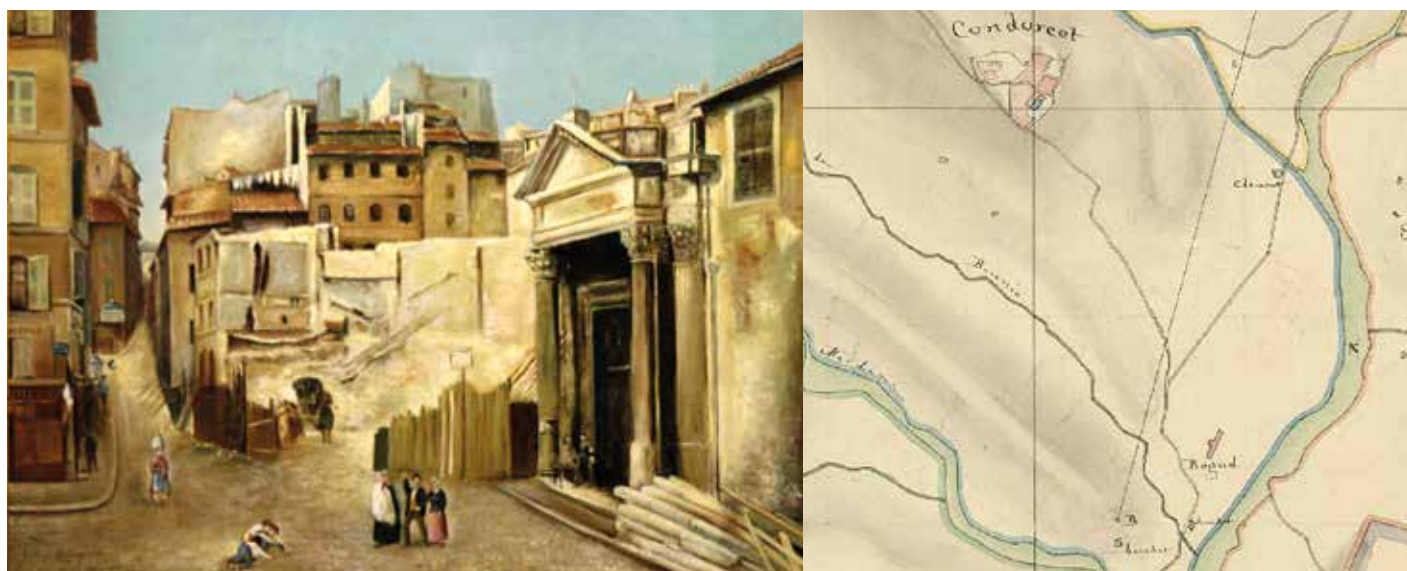
19 / Lors de la prise de cette île par les Anglais.

20 / L'église Saint-Martin est une église de style gothique située dans le 1^{er} arrondissement de Marseille et rasée en 1887 pour la réalisation de la rue Colbert.

21 / La première liste des otages de Louis XVI paraît dans « la Gazette de Paris », le 14 juillet 1791. gallica.bnf.fr.

22 / M.-C. Haussy, *Condorcet petite et grande histoire d'un village des baronnies*, 2017.

23 / AD26 M^e Gilbert 2e 14198 f^o33.



Le 9 février 1792 l'Assemblée législative décrète que les biens des émigrés sont confisqués.

Comme il ne réside plus à Condorcet, François-Hélène de Caritat est déclaré en fuite à ce moment-là, ses biens considérés comme « nationaux » sont gérés par le Trésorier. En 1790 il a emprunté à Joseph-Jean-Baptiste Long²³, le notaire de Condorcet, la somme de dix mille livres. Celui-ci, comme les autres créanciers, s'impatiente. Depuis Marseille, **le 11 juillet 1792**²⁴, François-Hélène de Caritat écrit à M. Clément, maire de la municipalité de Condorcet, car sa maison de La Bégude a été pillée et ses papiers enlevés.

La lettre est accompagnée d'un certificat de résidence : depuis 6 mois il habite Marseille. Le directoire de Die rédige un petit texte à la fin de ce certificat : « *Le directoire est davis que les biens appartenants a M. de Caritat quoyque compris dans les etats des municipalités, ne doivent pas etre soumis au sequestre prononcé contre les émigrés par la loy du 8 avril 1792*

fait a Dye le directoire le 17 juillet 1792 an 4^e de la liberté. »

Finalement, **le 2 juin 1793**²⁵, M^e Jacomin, « notaire public », enregistre : « *lan second de la république française, le citoyen François Hélène Caritat Condorcet habitant à Marseille vend au citoyen Vincent Caire résident au-dit Marseille 1° tous les bâtimens [dont son*

château de la Bégude] et fonds que le citoyen Condorcet possède dans le lieu et terroir de Condorcet, 2° un moulin a bled et ses réserves et dépendances au même terroir 3° un fonds en vigne terre et herme au terroir des Pilles quartier du Rastelet. »

Le montant de la vente atteint 56 900 livres, desquelles Vincent Caire va retirer 14 968 livres, dues aux créanciers de François-Hélène de Caritat. S'ajoutent 600 livres que l'ancien seigneur de Condorcet désire léguer aux pauvres de son fief.

Le citoyen Caire est autorisé à se servir de l'état des lieux fait par les experts pour protester devant la justice au sujet des dégradations du château de La Bégude²⁶. En effet, **le 9 mai 1793**, M^e Gilbert, notaire des Pilles avait fait évaluer les dégâts.

Le nouveau propriétaire, noble, toujours considéré comme « seigneur » aux yeux des révolutionnaires, ne va pas profiter beaucoup de sa maison de campagne de Condorcet. Les tourments de la Révolution le poursuivent à Marseille où il avait été recruté le 30 mai 1789²⁷ pour être capitaine d'une nouvelle garde bourgeoise. Le 19 août 1789, de mystérieux placards invitent les membres de l'ancienne garde citoyenne à se rassembler à l'esplanade de la Tourette. La garde bourgeoise s'y rend, accueillie par une foule hostile; les gardes



Église Saint-Martin de Marseille



Cadastre de 1825
domaine de La Bégude

24 / AD26 Q282.

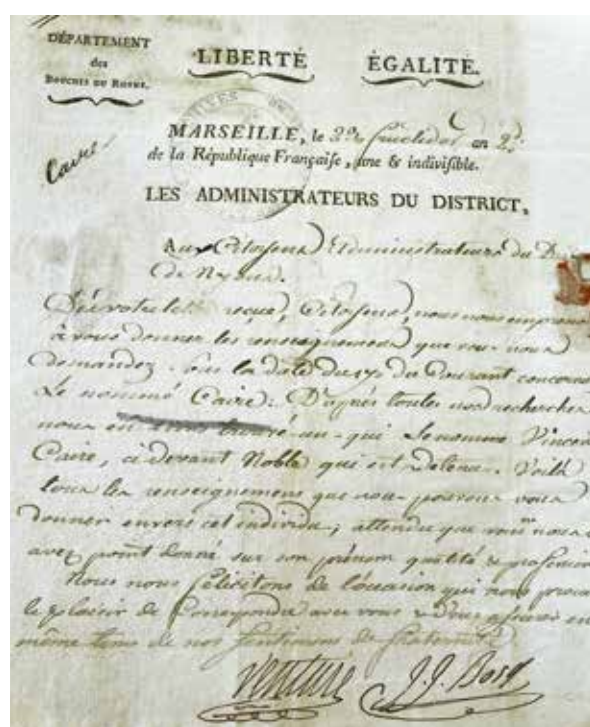
25 / AD26 M^e Jacomin 2E21589 f°286.

26 / Le « château de La Bégude » a été pillé par les habitants. M.-C. Haussy, *Condorcet petite et grande histoire d'un village des baronnies*, 2017. AD26 M^e Gilbert 2^e 14198 f°135.

27 / C. Lourde de Mazamet, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence de 1789 au Consulat*, 1838.

paniquent, ouvrent le feu, tuant trois personnes. Une émeute s'ensuit, accompagnée de pillages. Des fauteurs de trouble sont arrêtés mais le peuple se soulève devant la partialité de la justice et d'autres émeutes ont lieu en décembre. Finalement Mirabeau défend les accusés, qui sont libérés en mars 1790, hormis les pillards avérés.

Lorsque, **le 27 août 1793**, est décrété à Marseille «...qu'il est urgent de faire arrêter toutes les personnes dont les principes paraîtront dangereux pour l'affermissement du système Républicain...», Vincent de Caire et François-Hélène de Caritat qui y résident, sont menacés.



Lettre du district de Marseille

Les citoyens administrateurs du district révolutionnaire de Nyons cherchent le «**nouveau seigneur de Condorcet**».

Le 23 fructidor an 2²⁸ (09 septembre 1794), ceux du district de Marseille répondent : Vincent Caire est emprisonné.

Une lettre **du 9 thermidor an 2** (21 juillet 1794)²⁹, nous apprend qu'il fait partie de 83 prisonniers en route vers Orange. Son auteur, nommé Deydier, chef de ba-

taillon de Nyons, s'adresse à «*son cher ami*» Viot, accusateur public d'Orange pour témoigner que Vincent de Caire «*70 ans, atteint d'infirmités, père de deux jeunes enfants, n'a commis que le crime d'être noble...*».

Il s'agit de Jacques Martin Deydier³⁰, médecin engagé dans la Révolution, issu d'une

famille de médecins nyonsais du XVIII^e siècle. Son père, Jacques Deydier, né en 1715, également médecin, est témoin de la naissance d'Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat en 1750. Le fils connaît certainement la famille de Caritat et peut-être aussi de de Caire. Il écrit cette lettre le 9 thermidor, date de la chute de Robespierre et traditionnellement fin de la Terreur...

Vincent (de) Caire est libéré car le notaire «*public*» des Pilles, M^e Gilbert, enregistre **le 25 nivôse an 3**³¹ de la République (14 janvier 1795), que «*le citoyen Vincent Caire de la commune de Marseille domicilié dans sa maison de campagne*³² dans le terroir de Condorcet» a vendu aux citoyens Joseph-Jean-Baptiste et François-Xavier Long, frères de la commune de Condorcet «*un bâtiment écroulé appelé le lion d'or*³³».

Vincent Caire et son fils Hippolyte sont recensés en l'an 5 (1796) à Condorcet³⁴ comme agriculteurs.

Le 1 pluviôse de l'an 6 (20 janvier 1798), Vincent de Caire «*présent et consentant*», marie sa fille Amélie qui a 18 ans à Joseph Ferdinand d'Arquier de Barbegal³⁵, à Marseille. Julie Chaulier, épouse de Vincent de Caire, est déjà décédée.

Chez M^e Gilbert des Pilles, **le 21 vendémiaire an 7**³⁶ (12 octobre 1798) Vincent de Caire loue le domaine de La Bégude, celui de Sainte-Marthe, le «*grand jardin*³⁷», le four à pain du village et le moulin à blé à Louis-Marcel Monier des Pilles. En contrepartie, le fermier donne 1 200 francs par an «*en numéraire métallique*», 12 éminées de blé, 12 paires de poulet, 8 paires de pigeons, 24 douzaines d'œufs et 4 dindons, un cochon ou son équivalent en argent.

M. de Caire se réserve ses appartements dans le «*château*» de La Bégude, le droit de prendre des pommes de terre dans le jardin dit fruitier ainsi que des raisins mais «*sans abus*»; le bail

28 / AD26 Q291.

29 / AD84 8L105.

30 / Article Jeannine Demésy in Terre d'Eygues N°50, 2012.

31 / AD26 Me Gilbert 2E 14200 f° 235.

32 / Le «*château de La Bégude*».

33 / L'ancien cabaret du «*vieux village*».

34 / AD26 L234 2MI2821 R1.

35 / Frère de Jean-François-Marie d'Arquier de Beaumelles exécuté en 1794 à Marseille.

36 / AD26 Me Gilbert 2E 14202 f° 22.

37 / Grand terrain situé au bas du vieux village.

concéder aux meuniers Boniface et Charles Balthazar Favier se poursuit.

Ce bail est subrogé (le fermier est remplacé) **le 11 brumaire an 7**³⁸ (1^{er} novembre 1798) par Jean-Louis Ramus et Charles Balthazar Favier avec les mêmes conditions.

Le 8 frimaire suivant³⁹ (22 novembre 1798), le four à pain du village est loué à Etienne Guion pour 200 francs.

En vendémiaire de l'an 10⁴⁰ (septembre/octobre 1801), le même notaire rédige l'acte de vente du «*vieux château*» par les héritiers de Vincent Caire: Alexis-Louis-Dominique-Hippolyte Caire et sa sœur Amélie Caire épouse Darquier, «*habitants Marseille mais étant en résidence à La Bégude*». Etienne Clément, maire du village, l'achète pour 5000F ainsi que le cloaque et la terre nommée «*le grand jardin*». S'y ajoute une autre terre au quartier de Marnas.

En 1809, le propriétaire des domaines de La Bégude et de Sainte-Marthe est Jean-Pierre Ramus⁴¹, agriculteur condorcéen.

C'en est terminé des seigneurs propriétaires nobles de Condorcet.

Le dernier « seigneur » de Condorcet décède entre novembre 1798 et 1801, le décès de son prédécesseur François-Hélène de Caritat se situe entre 1793, date de son acte de vente à Condorcet et 1795 lorsque son épouse Anne d'Hérail de Brisis décède, veuve, à Sahune (Drôme).

Il reste à savoir où Vincent de Caire et François Hélène de Caritat ont pu rendre leur dernier soupir. La résidence de de Caire est connue car, étant membre honoraire amateur de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille (1773), son nom apparaît dans divers textes : «*De toutes les collections d'histoire naturelle existant à Marseille avant la Révolution, il n'en était aucune où l'ichtyologie fut mieux représentée que dans celle de cet amateur. Les poissons méditerranéens, préparés par*

*lui-même, étaient remarquables par leur parfaite conservation*⁴²; M. de Caire possédait aussi des oiseaux et des minéraux⁴³. Il habitait, rue d'Aubagne, un vaste et bel immeuble qui avait une autre façade sur la rue Châteauredon, et dans lequel se trouvaient une cour, un jardin, une fabrique et plusieurs constructions importantes.⁴⁴»

L'auteur précise : M. Auguste Mossy, qui fut l'un des trois maires de Marseille sous le règne de la constitution de l'an VIII, acquit cette maison le 2 messidor an IV (20 Juin 1796) des héritiers de M. de Caire. La date est erronée puisque Vincent de Caire n'était pas encore mort... mais cela nous permet de situer probablement la propriété, assez vaste pour abriter des entrepôts, cour et jardin.

S'il s'agit bien de cet endroit, son histoire est originale :

«*monastère des Augustins bâti en 1258, abandonné en 1361.*

*Au XVII^e siècle, les lieux sont transformés en entrepôts par de riches négociants d'origine suisse, la famille Sollicoffre, en faillite en 1739*⁴⁵⁻⁴⁶. Les locaux sont rachetés finalement par l'imprimeur Auguste Mossy, maire de la municipalité du Centre le 8 avril 1800, il y installe une des trois mairies créées à Marseille par la Constitution de l'an VIII⁴⁷», et ses locaux d'imprimerie. Une salle de spectacles s'est installée de nos jours dans une partie des locaux.

Le livre «*Condorcet petite et grande histoire d'un village des Baronnies*», 2017 est en vente chez l'auteur et à la Librairie de l'Olivier à Nyons.



Cadastre rue d'Aubagne
1820

38 / AD26 Me Gilbert 2E 12203 f°13.

39 / Id f°48.

40 / AD26 Me Gilbert 2E 14206 f°2- Le jour manque.

41 / AD26 Me Gilbert 2E 14213 f°148.

42 / Darluc, *Histoire naturelle de la Provence*, III, p. 36.

43 / Achard, *Tableau historique de Marseille*, p. 162.

44 / In Emile Perrier- *Les Bibliophiles et Les Collectionneurs provençaux anciens et modernes-Arrondissement de Marseille-ouvrage illustré de 72 figures d'un frontispice et de 4 planches*- Marseille 1897 Hartelet et O Imprimeurs-1897.

45 / C'est à ce moment qu'intervient peut-être Vincent de Caire...

46 / La fille de cette famille qui se marie en 1789 habite alors rue de la Pyramide et non rue d'Aubagne.

47 / François Thomazeau, *Marseille insolite*, Les Beaux Jours, 2007, p. 56.

LES CERCLES À NYONS AU XIX^E SIÈCLE UNE FORME DE SOCIABILITÉ ORIGINALE

Par Jean Laget

De 1827 à 1880, 7 Cercles se sont constitués à Nyons. Leurs membres –exclusivement masculins– étaient des notables, des fonctionnaires, des hommes politiques, des rentiers et des commerçants qui se réunissaient dans des salles réservées des cafés. Ils y lisaient les journaux auxquels ils étaient abonnés, échangeaient leurs opinions, discutaient politiques et affaires publiques. Leur rôle social était important à une époque où la liberté de réunion n’existait pas. Légitimistes, conservateurs, républicains, chaque Cercle avait une tendance propre.

LE PREMIER CERCLE NYONSAIS

LETTRE DU PRÉFET DE LA DRÔME AU SOUS-PRÉFET DE NYONS (8 FÉVRIER 1827)¹

Monsieur le Sous-préfet,

Vous me faites l'honneur de me prévenir, par votre lettre du 3 du courant, qu'un Cercle composé des fonctionnaires et des notables de Nyons vient de se former dans cette ville. Je vois avec plaisir la création d'un établissement qui servira de point de réunion aux habitants du Pays, qui cimentera les rapports qui existent entre eux en leur offrant des ressources, des agréments de société qu'ils sauront d'autant mieux apprécier qu'ils en ont été en quelque sorte privés pendant longtemps.

Cette réunion choisie ne s'occupant nullement d'objets politiques n'a pas besoin d'être constituée par l'autorisation du gouvernement. Il suffira que l'autorité locale en soit informée officiellement par les commissaires du Cercle qui lui soumettront le règlement et la liste des sociétaires.

J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur le Sous-préfet, de mes sentiments très distingués.

La création d'un cercle² est une grande nouveauté dans de nombreuses localités de France et à Nyons en particulier. En 1827, celui de la petite sous-préfecture apparaît dans un climat très libéral (pas besoin d'autorisation, seule restriction : ne pas s'occuper de politique), mais en fait par une décision illégale, le Préfet n'ayant pas respecté la législation en vigueur (voir ci-dessous). Ce cercle réunit des personnes de bonne compagnie, émanations de la bourgeoisie locale, fonctionnaires et notables comme on peut juger d'après les noms et qualités de membres fondateurs :

D'Indy, sous-préfet; **Pons**, ancien sous-préfet; **Deydier Alphonse**, maire; **Desplans**, adjoint; **Vigne Ferdinand**, adjoint; **Verdet**, receveur des finances; **Brochéry**, Président du tribunal; **Marcellin**, juge; **(de)Brisis**, juge.

Ce sera encore le cas de la plupart des cercles qui vont se succéder jusqu'à la fin du XIX^e siècle et donner lieu à une correspondance³ relativement importante avec la préfecture de la Drôme. Cette dernière veille à ce que soit désormais respecté l'article 20 du code pénal de 1810 qui spécifie qu'aucun groupement de plus de 20 personnes, que son objet soit

religieux, politique ou littéraire, «*ne se forme qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer*».

Finalement la situation de ce premier cercle sera régularisée quelques années plus tard, le ministre de l'intérieur ayant donné son autorisation en février 1836 en même temps que pour le Cercle du Commerce nouvellement créé.

LA FORMATION D'UN CERCLE

LE CERCLE, ÉLÉMENT DE SOCIABILITÉ

«Une société ne pouvant exister qu'autant qu'elle est fondée sur l'urbanité, la bienveillance, la politesse et les égards que se doivent mutuellement les hommes, les membres du cercle observeront les uns envers les autres tout ce que les égards sociaux commandent».

Cet extrait du préambule du règlement du Cercle du Commerce souligne assez le rôle social du cercle qui permet à un certain nombre de personnes de se rencontrer, d'échanger dans le respect de chacun et également de se tenir au courant des nouvelles, de lire les journaux. Cela paraît nécessaire dans le contexte de l'époque où on a rarement l'occasion de le faire car la liberté d'association n'existe pas et la vie politique n'intéresse qu'une frange étroite de la population, le suffrage censitaire ayant caractérisé toute la période de la monarchie constitutionnelle, (Restauration, Monarchie de Juillet - 1815-1848).

La révolution de 1848 a apporté un réel bouleversement avec l'instauration du suffrage universel masculin. Ces conditions nouvelles ont peut-être poussé un certain nombre d'ouvriers et de chefs d'atelier à solliciter la création d'un cercle.

Leur demande, appuyée par de Carrière, le sous-préfet de l'époque, aboutit à la création du Cercle du Centre, exemple unique d'un

cercle populaire. Bien que les documents fassent défaut à son sujet, il ne paraît pas avoir eu une existence très longue.

Des règlements assez semblables

Généralement le cercle a établi son siège dans un café de la ville, dans une salle du premier étage afin que ses membres ne se mélangent pas avec la clientèle normale du café. Un règlement comportant un certain nombre d'articles (12 à 20) est affiché à l'entrée dont les principales dispositions se ressemblent beaucoup d'un cercle à l'autre. Sans surprise, l'adhésion est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle qui paraît élevée (jusqu'à 30 F) si l'on considère la faiblesse des revenus moyens de l'époque ; le défaut de paiement entraîne l'exclusion de l'intéressé.

Le cercle est dirigé par un comité élu pour un an en assemblée générale. Il se compose d'un président, d'un vice-président et de commissaires (5 ou 6) parmi lesquels sont choisis le secrétaire et le trésorier. Ce comité prend les décisions importantes. Pour être reçu dans le club, il faut au préalable être présenté par deux membres et être ensuite admis par un vote par boules blanches ou noires. À l'inverse, l'exclusion d'un membre est prononcée en assemblée générale.

Les membres ont la possibilité d'amener au cercle des étrangers, mais, ce qui est surprenant, l'entrée en est interdite aux habitants

1 / AD Drôme, M 2088 Dossier étudié par Jeannine Démésy.

2 / Les cercles ont été créés à l'imitation des clubs anglais.

3 / Avec la demande d'autorisation, devaient être transmis à la préfecture de la Drôme, le Règlement du cercle (statuts) et la liste des membres qui devaient également être affichés dans le local du cercle.

de la ville, et, faut-il le préciser, aux femmes, le cercle étant exclusivement masculin.

Un certain nombre d'interdictions régissent la vie de ce petit groupe : jeux de hasard, accès aux chiens sont prohibés, de même l'emprunt des journaux reçus par le cercle qui ne doivent pas en quitter le local, sauf dérogation pour un membre malade et ce, pour un temps limité ; surtout sont interdites les discussions politiques et religieuses. Cette dernière disposition paraît un peu hypocrite.

Comment les autorités pouvaient-elles connaître la teneur des discussions des sociétaires ?

Comment ces derniers de leur côté pouvaient-ils rester indifférents aux multiples bouleversements politiques du XIX^e siècle pour ne prendre que deux exemples : le coup d'état du 2 décembre 1851 qui a eu de fortes répercussions dans le département de la Drôme⁴, et la proclamation de la République, le 4 septembre 1870 après le désastre de Sedan ?

Cette III^e République va leur donner l'occasion d'intervenir de façon plus affirmée dans le domaine politique.

Au total le cercle apparaît comme un groupe fermé fréquenté par des gens dignes et un peu

LES CERCLES DE NYONS AU 19^e SIÈCLE

Nom	Date d'autorisation	Siège	Cotisation	Nombre d'adhérents	Président - Vice président	Dissolution
C. de Nyons	P 1827			34	D'INDY (sous-préfet) PONS (ancien sous-préfet)	
C. de Nyons	M 20/02/1836	Café du Commerce	30 F	21	LONG Henri	15/12/1887
C. du Commerce	M 20/02/1836		16 F			
C. du Champ de Mars	M 10/11/1857	Café Peyrotte	Variable	43	BONNARDON FAUVIN	Administrative 21/04/1875
C. du Centre	M 1863	Café Gleize	10 F	25	DOUX J. BONNARDEL	
C. de la Bourse	M 14/01/1880	Maison Marre Champ de Mars	25 F	45	RICHARD C. CHAMBON L. F.	
C. du Progrès Républicain	M 30/06/1883	Café Girard Champ de Mars	30 F	30	FORIEL E.	
C. Républicain	M 30/06/1886	Café Guinrand	5 F	44	LISBONNE J. DELHOMME V. P.	01/01/1890

Autorisation : P (préfectorale) – **M** (ministérielle)

COMPOSITION SOCIALE DE DEUX CERCLES NYONSAIS

Catégories	Cercle de la Bourse		Cercle Républicain	
	1880	%	1886	%
Fonctionnaires	15	33%	8	18%
Professions libérales	13	29%	8	18%
Industrie-Commerce	7	16	5	11%
Artisans boutiquiers	1	2	11	25%
Rentiers	8	18	4	10%
Agriculture	1	2%	8	18%
Total	45	100%	44	100%

compassés. Ses buts ne sont pas clairement définis, sauf pour le dernier d'entre eux, le Cercle Républicain créé en 1886 «*dans le but de réunir et grouper tous les citoyens*

dévoués à la République» et qui n'admet que les citoyens français, âgés de 21 ans accomplis et jouissant de leurs droits civils et politiques.

PLUSIEURS CERCLES NOTABLES

Les Cercles présentés dans le tableau précédent n'ont pas eu une longévité et une influence comparables dans la ville. En réponse à une demande de la préfecture, le sous-préfet de Nyons Léon Féret n'en signale plus que deux : le Cercle de Nyons et le Cercle du Champ de Mars (lettre datée du 30 juin 1874). Ce sont également les deux seuls de l'arrondissement de Nyons hormis le petit cercle de la commune de Ballons, *une sorte de restaurant-café qui ne paraît pas avoir une suffisante raison d'être*. Le sous-préfet en a d'ailleurs demandé la fermeture.

LE CERCLE DE NYONS

Le premier cercle nyonsais. Son origine, comme nous l'avons vu, remonte à 1827, aussi est-il souvent qualifié et se qualifie-t-il lui-même de **Cercle Ancien**. De plus il est le seul dont on peut suivre l'existence sur une longue période (1856-1887) grâce à son registre officiel conservé dans des archives privées. Pour chaque année, y sont consignés la liste des membres, le bureau et pour finir l'état des recettes et des dépenses. Une analyse rapide justifie l'opinion exprimée par le sous-préfet dans sa lettre précitée d'un cercle *à la tenue irréprochable, véritable réunion de famille*. Tous ses membres sont alors conservateurs⁵ avec à leur tête deux légitimistes le colonel Ollivier, président et de Craponne de Villars, vice-président.

Son budget est constamment excédentaire (pour 1874, recettes provenant des cotisations : 1546 F - dépenses : 1328 F), les principales dépenses résultant des abonnements aux journaux, le cercle recevant bon nombre de quotidiens ou périodiques nationaux ou

régionaux de tendance plutôt conservatrice. Peuvent être cités : *le Petit Journal, le Gaulois, La Gazette de France, le Temps, La revue des deux mondes, Le messager du Midi, Le salut public de Lyon, L'ordre et la liberté de Valence et du Comtat*.

Nous avons un témoignage sur ce cercle tiré des souvenirs d'un jeune anglais, le futur Lord Frédéric Hamilton⁶, venu à Nyons en 1874 pour perfectionner son français chez le juge Ducros, ce dernier membre du cercle où il représentait la tendance orléaniste.

Nous avons un Cercle dans une maison de la Place Napoléon (rebaptisée Place de la République après le 4 septembre 1870). À l'exception de Tartarin lui-même, on y trouvait tous les caractères décrits par Daudet. Le capitaine Bravida était représenté par le colonel Ollivier aux moustaches féroces, Costecalde par M. Sichap.

Les autres membres du cercle étaient pour la plupart des hommes de petite taille, corpulents et barbus. Quand ils ne jouaient pas à la manille, ils causaient et gesticulaient bruyamment, comme le font les méridionaux : dans l'ardeur des discussions, le provençal l'emportait sur le français.

La fin du Cercle de Nyons. La décennie 1880 se révèle difficile pour le Cercle de Nyons. Des désaccords apparaissent entraînant la démission de plusieurs membres. Désabusé, le Dr Long président constatant *qu'à son avis, un cercle ne peut exister qu'à condition de respecter son règlement et l'autorité légitime de son président*⁷ aussi propose-t-il en assemblée générale le 15 décembre 1886

4 / Alain Sauger, *La Drôme - les Drômois et leur département, 1790-1990 la Mirandole* ed.1995, p. 179 0 : Le coup d'état a entraîné l'insurrection de quatre à cinq mille paysans et artisans venant de Dieulefit, Bourdeaux et du canton de Crest-sud, durement réprimée après l'échec de la marche sur Crest.

5 / Mais divisés en tendances : légitimistes, orléanistes, bonapartistes.

6 / Lord F. Hamilton, *The days before yesterday, Madder and Stanghton* Ltd, London 1920.

7 / ADD M288 (2), Lettre au sous-préfet de Nyons datée du 2 mars 1887.

sa dissolution. Celle-ci est adoptée à une courte majorité (6 voix contre 5). Malgré une lettre de protestation d'Allian⁸, propriétaire du café du Commerce lieu de réunion du Cercle, arguant que la dissolution n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour ainsi que son préjudice financier du fait de la dissolution, celle-ci n'a pas été remise en cause par l'autorité supérieure. Ainsi disparaissait le Cercle Ancien de Nyons à l'issue de soixante ans d'existence.

LE CERCLE DU CHAMP DE MARS

« La création du nouveau cercle paraît répondre à un besoin depuis longtemps reconnu d'une partie de la bourgeoisie de Nyons et des fonctionnaires dont l'humeur en raison de l'âge et des habitudes est incompatible avec celle des membres du cercle

de la place du marché, presque tous d'un âge mûr ou avancé », c'est ainsi que le sous-préfet Cazelle annonce la création d'un nouveau cercle en sollicitant son autorisation. Celui-ci aura à sa tête Bonnardon, conservateur des hypothèques, président, et Fauvin, rentier, vice-président.

Le siège est établi au premier étage du café de la Bourse tenu par la veuve Peyrotte. Les journaux adoptés par le cercle sont : *Le Moniteur*, *Le courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, *Le siècle*, *Les débats*, *L'Illustration*.

Au début de 1875, alors que la France connaît un régime conservateur, celui de l'Ordre moral, le Cercle du Champ de Mars est l'objet de plusieurs rapports défavorables du commissaire de police de la ville, rapports adressés au sous-préfet et transmis ensuite à la préfecture. Voici un extrait de celui du 14 mars « *Me trouvant sur le champ de Mars à 10H50 du soir accompagné des gardes champêtres, nous entendîmes chanter au cercle Peyrotte, situé au champ de Mars. Mais nous trouvant à ce moment à 80 mètres*

au moins de ce lieu, nous nous rendîmes sous le balcon du cercle qui se trouve au premier étage. Là nous comprîmes fort bien que le chant était politique puisqu'on y prononçait les mots suivants « Quand Dieu nous fit égaux, pourquoi nous nous faisons la guerre, ruine des nations peuplées de tyrans ? À Bas les tyrans ! À bas les tyrans ! »

Inutile, je crois de vous répéter que le cercle Peyrotte est un foyer de démagogie et qu'il est de toute nécessité dans l'intérêt de l'ordre à Nyons que l'autorité supérieure prenne des mesures pour faire fermer ce cercle qui est le refuge de toutes les personnes qui ont des idées subversives et politiques ».

Celui du 18 avril fait état de nouveaux désordres cautionnés aux yeux du commissaire par M. Jules Lisbonne, président du cercle, qui « *promenait sur le balcon avec des allures de contentement* ». La réaction préfectorale est quasi immédiate : un double arrêté daté du 21 prononce la dissolution du Cercle du Champ de Mars et la fermeture du café Peyrotte.

LES CERCLES « RÉPUBLICAINS »

Les trois derniers cercles qui se forment à partir de 1880 ne cachent plus leurs convictions politiques après la victoire républicaine aux élections législatives de 1877 qui a mis fin au régime de l'Ordre moral. Ce sont le Cercle de la Bourse qui prend en quelque sorte la suite du Cercle du Champ de Mars, celui du Progrès républicain et le Cercle Républicain proprement dit. Ils ont à leur tête des hommes connus depuis longtemps pour leur engagement politique, que ce soit la famille Lisbonne, ou encore Camille Richard qui a disputé à plusieurs reprises la mairie de Nyons au Docteur Long. Il est élu député de la Drôme en 1881 succédant au bonapartiste marquis d'Aulan⁹

Pourtant en dépit de ces circonstances favorables, la durée de ces cercles paraît avoir été relativement brève, le Cercle Républicain décidant sa propre dissolution

« *Quand Dieu nous fit égaux, pourquoi nous nous faisons la guerre, ruine des nations peuplées de tyrans ? À Bas les tyrans ! À bas les tyrans !* »

8 / Lettre du Dr Long au sous-préfet 1887.

9 / J.-F. Robert, la vie politique à Nyons au tournant du siècle, TE 19 1997, p 3 à 6 - la circonscription de Nyons apparaît alors comme un « *îlot conservateur* » mais même lorsqu'il y a une majorité de droite, le canton de Nyons et surtout la ville de Nyons, fait toujours figure de citadelle républicaine, en accord avec la représentation générale du département.

au bout de quatre ans d'existence. Pourquoi cette désaffection ?

On peut émettre l'hypothèse que dans un monde qui évolue très vite, les cercles apparaissent obsolètes, dépassés. Organisations fermées, ils ne peuvent prétendre jouer le rôle des partis politiques.

Ces derniers, pourtant encore embryonnaires, sont plus attractifs et se manifestent lors des élections qui, à l'époque, se déroulent toujours à Nyons dans un climat passionné, voire violent. Les cercles sont donc amenés à disparaître et, à Nyons tout au moins, ces éléments marquants du XIX^e siècle, n'ont pas, semble-t-il, franchi le seuil du XX^e.

Article rédigé pour une bonne part grâce à l'abondante documentation rassemblée par Jeannine Démésy, longtemps secrétaire de la SEN. Quelle trouve ici l'expression de tous nos remerciements.



Camille Richard

Né à Apt en 1829, Camille Richard, après des études de droit, s'installe à Nyons comme avoué en 1862. Après la chute du second Empire, il devient un des chefs du parti républicain dans l'arrondissement. Il fut maire de Nyons de 1870 à 1873, puis de 1876 à 1881 et membre du conseil général de la Drôme à partir de 1880. Candidat à la députation en 1877, il fut battu mais obtint l'invalidation de son concurrent.

Élu avec quelques voix de majorité, il est à son tour invalidé et finalement battu par son concurrent, le comte d'Aulan.

Il prend sa revanche en 1881. Il vote avec la gauche radicale sans jamais monter à la tribune de l'Assemblée. Réélu au scrutin de liste en 1885, il est remplacé par un autre républicain quatre ans plus tard, et obtient, en compensation, une recette de buraliste à Marseille. Mais il devait être rattrapé par le scandale de Panama, ayant touché un pot de vin de 10 000 francs. Prenant l'argent de sa caisse de buraliste, il alla jouer au casino d'Aix-les-Bains. Il perdit et mit fin à ses jours dans le train qui le ramenait à Marseille, dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1897.



Docteur Henri Long

Henri Long est né le 28 mai 1815 à Venterol, dans une famille venterolaise de médecins. Docteur en médecine à 24 ans, il devient conseiller municipal. À 25 ans, il est nommé maire de Venterol et le restera jusqu'en 1851, lorsqu'il s'installe à Nyons. Élu conseiller municipal en 1855, il est nommé maire de Nyons par décret impérial le 14 juillet 1860. Renouvelé en 1865 dans des conditions défavorables, il démissionne en 1866. Après la chute de l'empire, il redeviendra maire de Nyons en 1873, après la révocation de Camille Richard, puis à nouveau en 1874, par décret du président de la République. Il sera à nouveau remplacé par Camille Richard en 1878. Henri Long restera conseiller municipal jusqu'en 1884. L'année suivante il deviendra notamment président du Cercle de Nyons.

Henri Long installa à Nyons, au Champs-de-Mars, le premier bureau télégraphique de Nyons. Il créa la bibliothèque municipale. C'est sous son mandat que fut démolie la porte St-Jean et la tour Barnouin, entre les maisons Barrillon et Barnouin.

► Iconographie ◀

Dr Henri Long (1815-1897) - maire de Nyons (1860-66) ; 1873-76) ; Conseiller général (1875-1884) In TE 50 p.34
Camille Richard (1829-1897) - maire de Nyons (1870-73) ; 1876-81) ; Député de la Drôme (1881-89) In parlementaires drômois.

QUAND LES PAPIERS DE FAMILLE DISENT LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES À NYONS : LES JOURNAUX D'ISABEAU D'ARMAND DE LUS & MARGUERITE DE DURAND

Par Isabelle LUCIANI
Maître de conférence à
l'Université de Provence

En 1685, la révocation de l'édit de Nantes conduit brutalement les réformés à faire le choix de la conversion ou du départ¹. À Nyons, où la communauté réformée est puissante, mais aussi en bonne entente avec les catholiques, ses conséquences ne sont pas moins violentes.

Certes, la ville a connu les premiers « pactes d'amitié » des guerres de Religion ; elle a toujours cherché à maintenir la parité confessionnelle dans la représentation municipale² ; et face à l'édit de Fontainebleau³, la ville tente un temps de maintenir la parité au consulat en accord avec l'intendant pour les « nouveaux convertis de bonne foi⁴ ». Mais rapidement la révocation divise la cité. Les papiers de deux familles alliées, Brachet et Lafont, et tout particulièrement les journaux personnels antagonistes de deux femmes, Isabeau d'Armand de Lus et Marguerite de Durand, montrent à quel point la révocation a déchiré les familles, mais aussi quelles stratégies complexes elle a conduit à organiser pour tenter de pérenniser, souvent en vain, leur lignage et leur foi⁵.

Une famille déchirée par la révocation

Ces papiers montrent l'implosion brutale d'une famille réformée soudée, issue d'alliances leur assurant une position solide et respectée dans la cité.

Premier propriétaire, au début du XVII^e siècle, du livre de raison dans lequel se met à écrire après la révocation Isabeau d'Armand de Lus, Gaspard de Lafont vit d'une multiplicité de productions agricoles (oliviers, vignes, seigle et blé, mûriers, pommiers...), de rentes et d'obligations. Il est en affaire avec la ville pour des avances de nourriture et d'agent. En 1646, il est consul de la cité, comme le sera son fils Jean-Louis, capitaine major de la bourgeoisie de Nyons. La famille monte encore en honorabilité quand Jean-Louis épouse Marguerite de Durand, fille de Philippe de Durand de Châteaudouble et de Marguerite de la Roche, issus de la petite noblesse militaire du Dauphiné. Les Lafont s'allient aux Brachet quand leur fille Philis épouse Hector Brachet, fils de François Brachet, sieur de Gareau, issu de la petite bourgeoisie judiciaire, et d'Isabeau d'Armand de Lus, qui fait entrer dans l'arbre généalogique une puissante et vieille famille de la noblesse militaire. Son grand-père maternel, Alexandre de Forest, baron de Blacons, fut seigneur de Nyons, et s'opposa à Philippe de Nassau quand celui-ci entreprit de réduire la garnison d'Orange qu'il

1 / Cf. Michelle Magdelaine, « Le refuge huguenot, exil et accueil », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-3 | 2014, mis en ligne le 15 novembre 2016, consulté le 27 novembre 2014. URL : <http://abpo.revues.org/2848>.

2 / Olivier Christin, *La Paix de religion : l'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.

3 / L'édit de Fontainebleau c'est l'édit de révocation de l'édit de Nantes en 1685.

4 / Philippe Magnan de Bornier, *Au rythme du Pontias. Nyons, XVI^e - XVIII^e siècles*, La Garde-Notes Baronniard, 1998, p. 259-260.

5 / Pour une analyse plus détaillée, voir Isabelle Luciani, « L'envers de l'écriture. L'appropriation féminine d'un livre de raison après la révocation de l'édit de Nantes (Nyons, fin XVII^e - début XVIII^e siècle) », in Nadine Kuperty-Tsur, Jean-Raymond Fanlo, Jérémie Foa (dir.), *La construction de la personne dans le fait historique, XVI^e - XVIII^e siècles*, PUP, Aix-en-Provence, 2019, p. 127-150.

commandait, et qui assurait la protection des réformés. Il fut soutenu par René de La Tour Gouvernet, marquis de la Charce, son beau-père, qui perdit alors sa seigneurie de Nyons⁶.

La famille est réunie par la pratique de sa foi. Hector et Isabeau sont par exemple parrain et marraine d'enfants nés dans leur famille, charge spirituelle commune extrêmement forte⁷. Hector et son frère cadet Jacques sont proches. En 1676, Jacques reçoit à 16 ans de son frère aîné, souffrant de sciatique, la charge de capitaine au régiment de Champagne⁸. De là, il est reçu dans la compagnie des gendarmes de la Garde du roi, et devient capitaine dans le régiment de Tessé. Mais à cette date, Hector et les siens ont quitté le royaume depuis longtemps. La sauvegarde du patrimoine familial et de cette charge militaire retient peut-être Jacques et sa mère Isabeau d'Armand de Lus en France. Mais s'agit-il d'une stratégie commune ou d'une rupture radicale au sein de la famille ?

Dans leurs livres de raison, Isabeau d'Armand de Lus et Marguerite de Durand laissent trace de leur parcours, poussées par la nécessité de gérer les affaires familiales (illustrations 1 et 2)⁹. Leur écriture est un peu malhabile, car l'éducation des filles est souvent incomplète, s'arrêtant au tracé des lettres sans pousser jusqu'aux ligatures et à l'orthographe ; il en ressort une écriture fondée sur la prononciation des mots et d'une graphie peu cursive¹⁰. Elle ne doit pas masquer une réelle familiarité avec l'écrit, induite notamment par la liberté d'action des femmes provençales en l'absence de leurs époux ou de leurs fils, dont elles sont souvent procurateurs ; et plus encore, comme ici, lorsqu'elles sont veuves¹¹.



Le choix de rester ? Les écrits d'Isabeau d'Armand de Lus

Isabeau écrit régulièrement dans le livre de raison commencé au début du XVII^e siècle par Gaspard de Lafont, beau-père de Marguerite de Durand, (ms. 3710 de la Bibliothèque Ceccano d'Avignon, « Livre pour moy Gaspard de La font de nions », fol. 1-69v° ; fol. I-XXIX à l'envers). Elle prend possession du livre en même temps que de la maison de Nyons, après le départ de Marguerite et Hector. Deux pages de ce livre de raison, registre constitué de rubriques essentiellement comptables, rentes, obligations, transactions agricoles, paiement des domestiques...

« Livre pour moy Gaspard de La font de nions »,
Bibliothèque Ceccano,
Avignon, ms. 3710,
©Isabelle Luciani

Journal de Marguerite de
Durand, sans titre, fol. 1,
Bibliothèque Ceccano,
Avignon, ms. 3723,
©Isabelle Luciani

6 / Philippe Magnan de Bornier, *op. cit.*, p. 159-165.

7 / *Notice historique sur la famille Terrot de Pont en Royans (Isère), suivie de notes et pièces justificatives et authentiques*, Vienne, 1865, p. 35-36.

8 / Bibliothèque Ceccano, Avignon, ms. 3713, fol. 6-8.

9 / Les manuscrits utilisés pour cet article proviennent de la Médiathèque Ceccano, « Archives des familles Doni et Fournier d'Aultane » (Jacques de Brachet a épousé en secondes noces une Fournier d'Aultane), fonds extrêmement volumineux (mss. 3565 à 3778). Sur les livres de raison féminins en Provence, voir Isabelle Luciani, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVII^e - XVIII^e siècle) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 35, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2012, p. 21-44.

10 / Cf. Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Éditions du Cerf, 1987, p. 240 sq.

11 / Cf. Claire Dolan, *Le notaire, la famille et la ville. Aix-en-Provence à la fin du XVI^e siècle*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998 et Jean-Philippe Agresti, *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime. Contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*, P.U. Aix-Marseille, 2009.

*Je dois pour la descharge de ma consiance
randre tesmoygnage de ce qui san suit et
pour esviter quil ni ait point de diferant
antre mon fils et mes petis anfans en cas
qu'ils revienet en France.*

Mais les 51 lignes d'Isabeau ne sont pas qu'un mémoire judiciaire. La formule inaugurale «rendre témoignage» est présente à plusieurs reprises dans l'Évangile de Jean et noue un lien d'obligation entre le croyant et son devoir d'attester de la Lumière divine.

Je dois vous la descharge de ma consigne pour
de compagnie de ce qui parait et pour
qui ne doit point de les faire autre non
les mes petits enfants en cas qu'ils reviennent en
france
mon dit fils doit avoir quatre mille singes
liures de legisme il est toujours along des
remissions que son frere lui avoit fait
par a beaucoup pres de la date comme les
papiers seront de cela
Je ay quel amour depuis le depart de mon
cœur de la famille la qui a vu
premierement a monsieur etapes de cet une
don la quittance en son
plus un autre debt au sieur victor marchant de
Nîmes les trapiest son a notre maison de courir
plus un debt a madame patris de dieux
en debt qui venait de son beau pere
ayant est obligé moi dit fils de prendre une
mison et en son qui avert a bordes de
dit bonnet de la date de prison avec
son a note par avert ser le dit bonnet de prison
de fait et avert avert a grenoble pour la
même affaire
Il auy paye pour moi et quelque liures au
sieur de marchand de mon liures
pour l'ong mine que son frere de cet d'edre
la que pour les gres fire qui a fait de mon
fais son
Il auy de finir en affaire mes considerable
et mes sacheuse que monsieur de repre de
voies avert contre la mison de son mort de la
font il son et fire pour une translation qui a
par a grenoble par moyen d'une femme avert
modique de la gues qui est avert au
une
Il a fait qui avert plusieurs mores a
location de la bien tant contre le sieur de
et petit et autres
Il a comande plusieurs mores qui sont
dans au bien pour de la gues qui avert
et il pour son machine de la font avert au
une

disoit aller
[à Lyon] pour
faire treter son
unique fille
d'une fièvre lente

12 / La législation royale sur le sort des biens des fugitifs a beaucoup évolué. Ces biens sont tout d'abord rattachés, en janvier 1688, au Domaine royal et confiés à une régie. Les difficultés s'amplifiant sous la pression des débiteurs comme des héritiers, la législation reconnaît en décembre 1689 les droits des héritiers sur ces biens, qu'ils ne pourront cependant aliéner pendant 5 ans. Mais la législation se durcit à nouveau. En décembre 1698 une déclaration affirme la nécessité de faire preuve de leur zèle religieux et rétablit la possibilité de retour des fugitifs. En mai 1699 une nouvelle déclaration suspend à l'autorisation du roi tout mouvement du patrimoine immobilier. En 1700 on rétablit le principe d'une régie, qui évolue finalement vers la Ferme. Cf. Emmanuel Jahan, *La Confiscation des biens des religieux fugitifs de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1959 et Patrick Cabanel, *Les protestants en France. Histoire d'une minorité*, Paris, Fayard, 2012.

13 / « [Serremoreau] a fait [cession] à la nommee Parrasse de plusieurs debtes et peu de temps apres l'ayant cedée audit Sieur de Serremoreau et a l'instant ladite parrasse estant sortie du royaume [...] on voit clairement quelle est la collusoire », ms 3724., fol. 360 v°.

Elle figure dans les testaments réformés rédigés au XVII^e et au XVIII^e siècle par les membres de cette famille¹⁴. Le texte s'apparente alors à une déclaration testamentaire dans le sillage d'une conversion difficile, où s'est joué le renoncement, lourd pour la « conscience » également invoqué par Isabeau, à l'intégrité patrimoniale et religieuse qui fondait l'identité familiale. Au travers de tous les lieux qu'elle énumère au fil des procès – « Cre[s]t », « nostre meson de sauset », « Bordeaux », « Valreas », « Buis » – Isabeau confie au papier la mémoire d'une famille qui tombe en miettes.

Une seule responsable est désignée : Marguerite, alors décédée depuis presque dix ans. Mais les premières lignes semblent renvoyer Isabeau à son propre déchirement, convoquant son ancienne *persona* réformée¹⁵.



Le choix de partir ? Le journal de Marguerite de Durand

Dans son journal d'une centaine de pages (ms. 3723 de la Bibliothèque Ceccano, sans titre, fol. 1-54 v°), Marguerite de Durand, plus loquace qu'Isabeau, assume avoir enfreint la légalité pour quitter le royaume. Sur ce qui devait être la dernière page du journal (fol. 48 v°) – Marguerite a rempli d'autres cahiers ensuite – s'affiche un résumé du contenu en forme de titre :

*Mémoire du tempts que monsieur de
champt fleury et ma chere filhe et Jean
louis philipes leur garson et eslisabel et
juston leur filhes et moy leur meres de
la susdite philis de lafont sommes sortis
de franse et de nions en dofine c'est le
septieme novembre mille six cempts huit
trante six unt jeudiy...*

Le 26 avril 1687, Marguerite de Durand, âgée de 51 ans, est arrivée à Genève avec les siens. On apprend à la lecture de son journal qu'elle a mis des mois à préparer sa sortie du royaume, mais que les hommes de confiance à qui elle avait confié son patrimoine ont fait presque immédiatement main basse sur ses biens et refusé de lui rendre ses papiers. Désespérée, elle a commencé alors à inscrire de mémoire, sur des cahiers, les centaines de pensions et d'obligations qui appartiennent à sa famille. C'est l'origine de ce journal qui cependant se transforme rapidement en un récit des malheurs rencontrés, ce qui inscrit le journal de Marguerite dans le riche corpus des écritures du Refuge¹⁶. Dans les registres de procès intentés à Jacques Brachet, il est révélé que Marguerite, pour contourner l'interdiction de sortir du royaume, « disoit aller [à Lyon] pour faire treter son unique fille d'une fièvre lente¹⁷ ».

Les deux illustrations :

« Déclaration » d'Isabeau d'Armand de Lus, extrait du livre de raison de Gaspard de Lafont, fol. XXVIII – XVIII^e v° Médiathèque Ceccano (Avignon). Ms. 3710,

© Isabelle Luciani

14 / TOB (*Traduction œcuménique de la Bible*, Cerf, 1975-1976, 2010) : Jean 1, 7, Jean le Baptiseur « il vint en témoin, pour rendre témoignage » ; 7, 7, on trouve dans la bouche de Jésus la formule : « Le monde ne peut pas vous haïr, tandis que moi il me hait parce que je témoigne que ses œuvres sont mauvaises » ; 15, 26-27, « L'Esprit de vérité [...] rendra lui-même témoignage de moi ; et à votre tour vous me rendrez témoignage. ».

15 / Sur la valorisation de la conscience dans la persona réformée, au XVII^e siècle cf. Marie-Clartée Lagrée, « C'est moy que je peins », *Figures de soi à l'automne de la Renaissance*, Paris, PUPS, 2011.

16 / Cf. Carolyn Lougee Chappell, « Writing the Diaspora. Escape Memoirs and the Construction of Huguenot Memory », in Philip Benedict, Hugues Daussy, Pierre-Olivier Lécho (éd.), *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire (XVI^e - XXI^e siècle)*, Paris, Droz, 2014, p. 262-277.

17 / Ms 3724, fol. 217 v°.

Memoire d'atemp
 que monsieur de Cham
 pt fleury et machere
 filhe et Jean Louis plitipes
 leur garson et estigabel et
 quston leur filhes et
 moy leur mere de la
 susdite plitip de lafons
 sommes sortis de franse
 et de nary en dofine
 cest le septieme novembre
 mille six cent sept
 Fante six vint Fenchy
 sortis de notre pays
 le 4 novembre 1686
 cest vnt Fenchy
 nous som mes alleg alion
 out nous auons effes des
 Fenchy Julques au ving
 lesix sicine dauvit que
 nous som mes a rives
 dans Ceste ville de
 geneue vnt sammedy
 Cest en viron ^{et le 10} ~~le 10~~ ^{et le 11} ~~le 11~~ que
 nous auons clemeux
 dans la ville de lion

Mais le prétexte s'est transformé en véritable épreuve et Marguerite raconte comment la famille a épuisé ses finances dans un séjour lyonnais de plus de cinq mois

« pour peyer monsieur de falcones premier medesain de moniseur larchevesque de lion lors qui tretet ma chere filhe »

(fol. 52 v°).

À Genève, la famille s'installe dans une auberge de la place de la Madeleine. Elle y reçoit les intermédiaires provençaux qui lui permettent de vivre de « ses » terres.

Ce partenariat est profitable aux passeurs et suscite des offres spontanées, comme celle d'un marchand mulétier de Nyons, Jean Ozia, qui se présente car « il avait trois bons mulets et [...] il n'était pas soubsonné attendu qu'il était mulétier négociant et connu catholique » (fol. 46). Il lui fera parvenir de l'huile d'olive, des fruits secs, du fromage (fol. 46).

Mais à Nyons ses intermédiaires de confiance se sont approprié ses biens. C'est le cas de son cousin René de Seremoreau, sieur de Brachet, procureur de Marguerite, nouveau converti puissant, encore consul en 1687 et 1696 malgré la méfiance envers les nouveaux convertis¹⁸:

Mr de Serremoreau m'a gardé tous mes papiers [...] ils les ôta de mon cabinet aussitôt que je fus partie [...]. Ayant été le maître des mes papiers, il a bien fait des affaires à son plaisir. [...] Il a pris tout ce qui a pu passer par les portes car ils n'ont pas osé faire rompre les murailles ni les routes...

(fol. 27-29).

Le journal de Marguerite rapporte aussi qu'Isabeau a récupéré le livre de Gaspard de Lafont des mains même de Seremoreau (fol. 48). La déclaration d'Isabeau mentionne d'ailleurs une transaction que Jacques passe avec Seremoreau pour racheter une des obligations dérobées à Marguerite.

18 / Philippe Magnan de Bornier, *op. cit.*, p. 292.

19 / Ms. 3724, fol. 348.

20 / Extraits du registre des morts - Réfugiés français notables morts à Genève de 1681 à 1710, Société de l'Histoire du Protestantisme français, janvier-février 1909, en ligne : https://archive.org/stream/bulletin58soci/bulletin58soci_djvu.txt.

21 / Philippe Magnan de Bornier, *op. cit.*, p. 261. Plus généralement, voir Didier Boisson, François Brizay, « Nicodémisme et Révocation de l'édit de Nantes ». *Identité religieuse et minorités de l'Antiquité au XVIII^e siècle*, PUR, 2018, p. 277-290.

En janvier 1698, Jacques Brachet fait une requête auprès du vibailly du Buis pour entrer en possession, conformément à l'évolution des édits royaux, des biens abandonnés à Nyons par son frère et sa belle-mère¹⁹.

Les réformés du Refuge sont-ils ainsi trahis par les nouveaux convertis restés à Nyons ? La réalité n'est pas si simple.

Un choix impossible ?

Marguerite reste à Genève, aux portes de son pays, espérant qu'un jour « il plet a dieu de remettre ennettât sa chere esglise » (fol. 1). Son journal s'interrompt en 1694, peu après qu'elle a déploré « l'abandon que mes parants ont fait de moi et de ma famille » (fol. 50 v°). Elle meurt seule à Genève, le 21 février 1704, à l'âge de 68 ans²⁰. Les siens se sont installés à Londres, dans la paroisse Saint-Martin-in-the-Fields.

Isabeau aussi semble espérer encore une réversibilité de l'événement, même si dans sa déclaration elle paraît résignée à un retour des siens conditionné par leur conversion. Le déchirement de sa conscience, au tout début du texte, peut-il trahir une forme de nicodémisme ? De fait, à Nyons, l'intendant pourchasse encore, à la fin du XVII^e siècle, les nouveaux convertis qui se rendent à Orange pour faire exercice de la R.P.R., tandis que de nouveaux départs vers le Refuge ont toujours lieu au début du XVIII^e siècle²¹.

L'on peut s'étonner par exemple qu'Isabeau, malmenée durant plusieurs années par un procès qu'elle perd en 1706 contre un certain Henri Gautier, « praticien de Nyons », concernant une dette de Marguerite, fasse encore du susdit Gautier son procureur devant notaire en 1710²². D'autant qu'Henri Gautier était déjà l'homme de confiance de Gaspard de Lafont, et s'avère aussi l'un des intermédiaires de Seremoureau.

Dans le théâtre de dissimulation qu'impose la révocation aux « nouveaux convertis », il

semble difficile de sonder les cœurs à la seule lecture des adversités apparentes. Une lettre écrite en 1696 par Marguerite, non signée, et retrouvée dans les archives familiales, donne corps à l'hypothèse d'une alliance durable entre Isabeau et Marguerite (ms. 3715, fol. 271). Elle est adressée à Isabeau de Lus, et commence ainsi :

Je me donay lhonneur de vous escrire madame illni a pas longtemps et a mr vostre fils sur plusieurs choses mais je viens de recevoir des lettres de de nostre garson lequel nous prie de luy envoyé ce quil nous savet demandé pour le tirer de l'estat renpans ou illest...

Cette missive de quatre pages atteste d'une correspondance soutenue et d'une communauté d'objectifs entre les deux femmes, ici aider leur petit-fils, qui peine visiblement dans un régiment d'infanterie. Le ton est affectueux :

[...] festes moy lamitié madame de luy escrire les choses comme elles sont [...] Je suis asuree de vostre tendresse et de celle de mr son oncle.

La séparation des destins n'a pas entamé la fidélité des familles, ni peut-être la fidélité à leur foi commune. On devine un quotidien épuisant de compromis et de dissimulation qui gagne jusque leur écriture au quotidien. Mais leur persévérance se heurte à la réalité. À Nyons, Jacques Brachet s'allie en secondes noces à une famille de vieux catholiques, en épousant Françoise de Fournier de Champvert. Il meurt sans descendance.

À Londres, Justine, la dernière petite-fille d'Isabeau et Marguerite encore en vie, s'éteint en 1740 sans descendance et sans fortune : elle lègue 53 pounds et 50 guinées à « la pauvre Margaret », fidèle domestique demeurée à leurs côtés « pour nous aider à subsister apres avoir perdu presque tout aux Banqueroutes²³ ».

*il plet a dieu
de remettre
ennettât sa chere
esglise*

*Journal de Marguerite de
Durand, sans titre, fol. 48
v°, Bibliothèque Ceccano,
Avignon, ms. 3723,
© Isabelle Luciani*

22 / Une sentence humiliante est prononcée contre « ladite dame de Lus [qui] fait bien voir qu'elle cherche toutes sortes de moyens pour éluder le paiement de la somme de huit cent septantes neuf livres neuf sols six deniers » (ms. 3724., fol. 98 v°). Henri Gautier apparaît comme procureur d'Isabeau en août 1710 devant notaire (ms. 3724, fol. 371).

23 / Ms. 3699, fol. 77. C'est un neveu de Françoise de Fournier, seconde épouse de Jacques Brachet, qui hérite finalement des biens de Jacques Brachet et de ses procès.



L'ENCHÂTELLEMENT : DANS LES BARONNIES UN PHÉNOMÈNE RÉGIONAL DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Par Jean-Claude Mège-Bastet

L'enchâtellement, que l'on peut traduire par « *mise en château* », est un phénomène historique important et très présent dans notre région. Il consiste, pour les populations locales, à s'établir sur des endroits élevés, en dehors des voies de communication traditionnelles, au cours de périodes de conflits ou de crises.

Ces phénomènes s'observent dès la Préhistoire. À partir du Néolithique Moyen (vers 3000 av. J.-C.) beaucoup de sommets sont occupés par des groupes humains à la recherche de sécurité. Au vu des recherches archéologiques actuelles, les populations néolithiques s'établissaient habituellement en fond de vallée, près des cours d'eau, mais en cas d'insécurité elles rejoignaient un lieu élevé, propice à la défense et à l'observation. Mais elles y manquaient d'eau.

À Nyons, par exemple, on connaît le site de plaine des Laurons, sur la rive droite de l'Eygues et le site du plateau des Cailles (*photo p 27*) surplombant la rive gauche de la rivière.



Le site le plus important à cette époque, pour les Baronnie occidentales, est sans conteste **l'oppidum de Sainte-Luce** sur la commune de Vercoiran (Drôme).

Les vestiges archéologiques montrent une occupation du lieu durant toute la période néolithique. Les préhistoriens pensent que l'occupation de ce genre de site perché pourrait n'être que sporadique, réactivée temporairement lors de périodes troublées ou de crises. Et c'est effectivement la fonction première de ces habitats perchés, de mettre en sécurité les populations locales. Le fait de se réfugier sur les hauteurs a été baptisé «enchâtellement» par les historiens et archéologues. Nous allons voir que ce système de perchement, puis de

retour dans les plaines ou vers les fonds de vallées va se perpétuer jusqu'à une période assez proche. La raison principale est de se réfugier sur les hauteurs pour se protéger et surveiller les alentours. Nous l'illustrerons par des exemples concrets de notre région.

Après le Néolithique, les périodes suivantes de la Protohistoire¹ : Âges des Métaux (Âge du Bronze puis les 2 Âges du Fer entre le X^e et le II^e siècles avant notre ère) n'échapperont pas à ce mouvement de flux et de reflux, vers les sommets puis de retour dans les fonds de vallées. Il est à remarquer que, si les villageois résident sur les sites de hauteur, leurs terrains agricoles restent, pour la grande majorité, situés sur les zones plus basses et les travaux nécessitent des déplacements importants.



Vue du col d'EY - Le site de Sainte-Luce



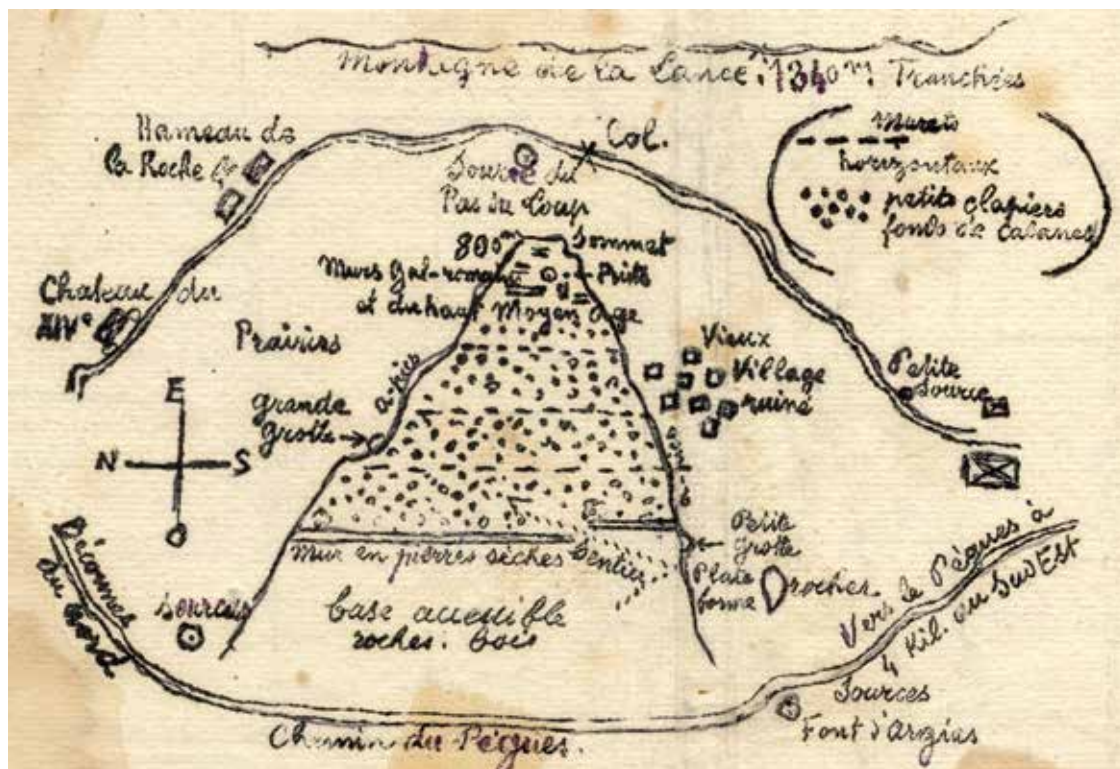
Au sommet - Le site de Sainte-Luce à Vercoiran



Les vestiges de la chapelle bénédictine de Sainte-Luce



1 / Protohistoire : Période comprise entre la Préhistoire et la période romaine. Elle comprend l'Âge du Cuivre (souvent rattaché à la fin du Néolithique XI^e – X^e s. av. J.-C.), l'Âge du Bronze (X^e – VII^e s. av. J.-C.) et les 2 Âges du Fer [le 1^{er} Âge du Fer ou Hallstatt (VII^e – VI^e s.) et le 2^e Âge du Fer ou la Tène (V^e-II^e s. av. J.-C.).



Un exemple particulièrement net de site perché est illustré par le Rocher des Aures à la Roche-Saint-Secret-Béconne. Il occupe un plateau rocheux protégé sur 2 de ses 3 côtés par un aplomb rocheux important. Le 3^e côté, en pente, fut barré par des murs de défense imposants. Dans la commune du Pègue, sur un replat de la colline, des habitations sont construites. Certaines, contenant de nombreux vases remplis de céréales, montrent bien le rôle d'entrepôts, donc de réserves alimentaires précieuses à protéger. Un rempart en pierres avec une porte monumentale protégeait cette agglomération de hauteur². Les archéologues et les historiens (à commencer par Jules César), les ont appelés : **oppidum** [pluriel : **oppida**]. Les grottes sont aussi réoccupées lorsqu'il y en a. Les grottes du défilé de Donzère furent densément occupées pendant la Protohistoire. La fin de cette époque est marquée par la colonisation romaine de notre région, dès la fin du II^e s. av. J.-C., la création de cités (Orange, Vaison, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, etc.) et surtout une période appelée **Pax Romana** (la paix romaine).

La présence romaine génère une longue période de tranquillité et de développement qui va durer près de 5 siècles. Les villes ou bourgades gallo-romaines sont créées en plaine aux pieds des anciens **oppida** gaulois. La tranquillité fera que ces derniers seront abandonnés au profit de bourgades placées le long d'un important système routier mis en place par le pouvoir romain. Il existe de très nombreux exemples de ce phénomène dans notre région. Vaison, **Vasio** sur la rive droite de l'Ouvèze, succède à l'**oppidum** situé sur la colline de la rive gauche, Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la plaine, à l'**oppidum** de Barry (**Aeria**?).

La cité d'Orange créée vers le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. est l'héritière de l'habitat situé sur la colline Saint-Eutrope. Plusieurs de ces créations d'agglomérations porteront le nom de « Ville Neuve » (ce sera le cas aussi de nombreux siècles plus tard dans notre histoire pour des villes nouvelles provenant de l'abandon de bourgs plus anciens : Laneuville, Villeneuve, etc.).

Le Rocher des Aures
à Roche-St-Secret-Béconne,
Doc J. Guillot

2 / Voir le très intéressant Musée archéologique du Pègue.

3 / Abbé Vincent 1860 : Notice historique sur Nyons – Delacroix 1817 : Essai sur la statistique, l'histoire et les Antiquités de département de la Drôme – Brun-Durand 1891 : Dictionnaire topographique du département de la Drôme.

4 / Vicus : agglomération gallo-romaine. La cité antique était composée de pagus (pluriel : **pagi**), de **vicus** (pluriel : **vici**) simples agglomérations – La réforme napoléonienne qui met en place les départements en copie très exactement le système d'organisation territoriale : Département – canton - village.

Dans ces cités gallo-romaines des marchés vont se développer. La cité nouvelle prendra alors le nom de nouveau marché faisant suite à l'ancien bourg gaulois qualifié de vieux marché. Le cas le plus explicite est celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux/Barry. Nous y retrouvons les 2 toponymes : ancien marché et nouveau marché – **Sénomagus** (du latin *senos* = ancien) dans le quartier de Saint-Pierre-de-Senos à Bollène au pied de Barry et **Neomagus** (*neo* = nouveau ; *magos* ou *magus* = marché) dans l'ancien nom de la cité romaine de Saint-Paul-Trois-Châteaux³ (**Neomagus** cité au II^e siècle de notre ère, par Ptolémée dans sa Géographie). Autre cas, plus proche : **Noiomagus** (autre forme de **Noviomagus**) correspond aussi à nouveau marché. Et **Noiomagus** est le nom latin du vicus⁴ de Nyons ! (On retrouve la même chose à Noyon appelé **Noviomagus** (nouveau marché) sur l'Itinéraire d'Antonin et à Nyon en Suisse appelé **Novidunum** (Nouvelle forteresse en langue gauloise). L'ancienne agglomération gauloise de Nyons est certainement un habitat perché situé sur les collines environnantes. Le Col du Pontias a livré des vestiges de l'époque gauloise, et, en rive gauche de l'Eygues, un

important habitat groupé gaulois est connu sur le plateau des Guards.

À la fin de l'empire romain les conflits vont reprendre, puis ce seront les invasions barbares et sarrasines qui vont dévaster la région. Il semble qu'il y ait eu à cette époque une très forte décroissance démographique, les bourgs sont abandonnés ou se rétractent fortement. Jusqu'à cette période les vestiges d'établissements humains sur les hauteurs restent très rares et surtout peu visibles par absence de constructions ou d'aménagements construits des sites d'habitation. Seules les découvertes archéologiques peuvent nous renseigner sur ces occupations de hauteur. La période suivante, le Moyen Âge, nous livrera beaucoup plus de témoignages. En effet, à partir des X^e – XI^e siècles, l'enchâtellement va prendre toute son ampleur. Dès les débuts de la féodalité, les conflits et rivalités entre seigneurs voisins vont se multiplier. Sur les sommets, sur les pitons rocheux, seront érigés des châteaux, d'abord en bois comme le châtelard à Montbrison-sur-Lez, puis en pierres vers la fin du XI^e siècle. Le château sera bientôt entouré de remparts. Rapidement les

 Le plateau des cailles
Nyons-Mirabel



paysans vont venir établir leurs habitations au plus près des fortifications seigneuriales pour bénéficier de la protection du seigneur⁵. De nouvelles lignes de murs viendront peu à peu englober ces habitations et un village se créera sur la hauteur. Une église paroissiale sera érigée pour la population rassemblée autour du château. Les occupations de la plaine seront abandonnées en grande partie. Beaucoup de nos villages actuels ont pour origine un de ces châteaux construits sur une hauteur. Prenons pour exemples les vieux villages de Condorcet ou de Montbrison-sur-Lez. Le toponyme courant pour les désigner sera le terme de «Viale (ou Vialle)». Il est à signaler que les églises et les prieurés, très souvent situés sur l'emplacement antique d'un habitat gallo-romain, resteront dans la plaine et ne suivront pas ces mouvements de flux et de reflux. Tout au long du Moyen Âge et jusqu'au début de la Renaissance, l'habitat de hauteur restera le modèle préférentiel. Les troubles des guerres de Religion passés, les terrains en plaine seront peu à peu réoccupés et le village de hauteur perdra lentement ses habitants. Ce dernier mouvement durera jusqu'au début du XX^e siècle.

autre que celle ayant nécessité le phénomène de perchement initial; ces réoccupations ne sont pas liées à des phénomènes de tension ou de crise. L'occupation de la plaine reprendra ses droits le long des axes de circulation. Le développement des déplacements et des voyages aux XVII^e et XVIII^e siècles va attirer de nouvelles implantations le long des routes principales. La traction animale (cheval en particulier) fera naître un besoin nouveau, celui des relais routiers établis pour changer les attelages. Grand nombre de ces relais prendront, dans notre région le nom de «**bégude**»⁶. Les villages maintenant au bord



Le vieux village de Crupies;
la Viale

Le site de la Viale à Crupies est très emblématique; construit au Moyen Âge, mais déjà occupé lors de la Protohistoire, il ne sera abandonné que dans les premières décennies du XX^e siècle. Notons que depuis quelques



La Viale de Montbrison-
sur-Lez

années certains de ces villages abandonnés sont réoccupés timidement du fait de l'installation de néo-ruraux qui rachètent et restaurent tout ou partie de ces lieux abandonnés. Mais leur motivation est toute

de la grande route et portant ce nom doivent leur origine à ces établissements où les voyageurs s'arrêtaient pour se restaurer, pour boire et changer les chevaux de l'attelage. On peut citer : «**La Bégude de Mazenc**» ou de nombreux quartiers de ce nom dans nos villages comme à Allan, Aubres, Condorcet, Saint-Ferréol, etc.

Ainsi s'achève de nos jours ce mouvement alternatif de perchement et déperchement de l'habitat. On pourrait toutefois pouvoir y associer le mouvement des maquis de la Seconde Guerre mondiale, qui, bien que motivé par des raisons de sécurité et de surveillance, ne connut pas l'ampleur des mouvements précédents. Mais il reste que ses motivations en furent les mêmes.

5 / Les paysans sont assujettis à payer le vingtain (la 1/20^e partie des récoltes) pour l'entretien des remparts.

6 / Bégude : du provençal « **begudo** ». Endroit où on s'arrête pour boire.

LE CHÂTEAU DE SAINTE-JALLE

HAUT LIEU DU MOYEN ÂGE



Par François de Valence

La restauration du château de Sainte-Jalle, aujourd'hui en cours, va donner au castrum édifié il y a 800 ans une nouvelle jeunesse et son lustre d'antan. Tous les barons des Baronnie l'ont, peu ou prou habité, mais aussi les Dauphins du Viennois, les Princes d'Orange et de grandes figures historiques qui en ont fait une forteresse d'exception.

Très solidement bâti, le château a survécu à deux incendies, et 200 boulets de canon, pendant les guerres de religion et à la Révolution. Il va redevenir habitable en 2022.

Au Néolithique, il y a 5000 ans, les premiers Saint-Jallois habitaient l'*oppidum* de Sainte-Luce, dont le site a aujourd'hui disparu. Le percement à la main d'un oculus d'un mètre de diamètre dans une crête rocheuse située face au nord révèle la pratique d'un culte solaire. «*Le nom de Sainte-Luce lui est venu de son exposition exceptionnelle à cette lumière qui commence à croître du saut d'une puce en ce 23 décembre, attribué à Sainte Lucie*» écrit l'abbé Van Damme à propos de la grotte Saint-Eutrope, lieu de culte solaire du plateau de Bodon. Les populations ligures et Celto-ligures qui vivent sur le plateau et dans la vallée vont se fondre dans la Confédération

des Voconces - dont les capitales sont Vaison et Luc-en-Diois - avant l'arrivée des Romains. L'emplacement du village de Saint-Jalle était occupé par l'antique Baginum, capitale du «*Pagus Bagenensis*», pays des Bagenois, une des 19 tribus du peuple voconce.

Selon un manuscrit du XI^e conservé à la Bibliothèque Vaticane, c'est au vicus de Baginum que fut enterrée Sainte Galle. Née au VI^e siècle dans la vallée de parents illustres, elle fut consacrée vierge à Valence et accomplit de nombreux miracles qui expliquent son culte. Elle laissa son nom à Sainte-Jalle où on la désigna comme

«*Libératrice de la commune*» après avoir chassé -par la prière- les barbares qui assiégeaient la citadelle au VI^e siècle.

L'ORIGINE DU CHÂTEAU

Vers 1125, avec 42 deniers de redevance, Sainte-Jalle et ses deux églises est de loin la paroisse la plus importante du Val Bodon.

À la fin du siècle, précise encore le général François Barrillon, presque tous les habitants de Sainte-Jalle «*auront été attirés par les meilleures conditions qu'offrait la ville directement sous la protection du château*». La communauté de Sainte-Jalle comptait alors 220 feux, soit quelque mille personnes, alors que celle du Buis n'en comptait que 140.

«*Avant la fin du XII^e siècle la seigneurie de Sainte-Jalle est définitivement constituée, et bien définie, comprenant castrum, ville et mandement*». Un acte du 10 août 1202 précise que Bertrand d'Arzeliers, seigneur de Rochebrune et de Sainte-Jalle cède à Arnaud d'Ancezune pour 4000 sous viennois ses droits sur Sainte-Jalle qui comprennent vassaux, fiefs, bans, justice, treizièmes, lods, tasques et services ainsi que toute juridiction.

Ainsi peut-on dater l'édification du château du dernier quart du XII^e siècle. Le donjon carré du château témoigne de la permanence des repères solaires, chaque face regardant un des points cardinaux. Il est midi lorsque trois côtés sont dans l'ombre.

Les descriptions du château sont rares, et tardives. Bâti sur un plan carré de 8 mètres de côté, le donjon avait à l'origine une vingtaine de mètres de hauteur. Les murs de 2,5 m. d'épaisseur à la base et de 2 m. au sommet sont construits en pierre de taille de grande qualité. Au cours des siècles, le château passa

entre de nombreuses mains : le comte de Die, le baron de Mévouillon, le comte de Toulouse, le Dauphin du Viennois. En 1231, Raymond IV de Mévouillon y comptait un vassal. En 1264, Raymond V et Imbert de Sainte-Jalle étaient les maîtres de la seigneurie. En 1271, son fils rendait hommage au comte de Poitiers pour une partie du château. Les Tholon en furent les seigneurs du XV^e siècle jusqu'à la Révolution.

À l'époque féodale, la population de Sainte-Jalle connaît un essor considérable, correspondant à une période de prospérité.



Le 21 mai 1265, la communauté des habitants signent une charte qui établit les «*Titres et libertés des habitants accordés par Pierre Isoar et Guillaume Artaud, son fils, seigneurs dudit lieu*». En 1285, Saure de Mévouillon, épouse de Pierre Isoard, qui possédait déjà une partie de Sainte-Jalle, acquiert auprès de son neveu le château de Sainte-Jalle pour la somme de 70000 sols.

UNE FOIRE IMPORTANTE

C'est à Saure de Mévouillon que Sainte-Jalle doit sa foire, qui relève des droits régaliens des souverains.

La foire, inaugurée le 22 novembre 1310, succède aux marchés qui existaient à la fin du XII^e siècle. En 1320, elle se tenait sous le château. En 1350, un an après le rattachement du Dauphiné au royaume de France, Charles V accorda à Sainte-Jalle la tenue d'un marché par semaine. Il aura un rayonnement régional et perdurera jusqu'à la Révolution.

Les troubles qui éclatent à la fin du XIV^e siècle dans le Comté de Provence et dans le Dauphiné – bandes de routiers et brigandages de Raymond de Turenne – amènent François de Sassenage, alors unique seigneur de Sainte-Jalle, à construire une muraille de

Sainte-Jalle, le village



250 mètres de long, en instituant pour son financement un vingtain général et la 8^e partie du vin vendu pendant trois ans. Grand capitaine, François de Sassenage fut notamment Lieutenant-Général de l'armée envoyée à Florence en 1387. Gouverneur d'Asti, il sera aussi gouverneur de Gènes, après avoir négocié le traité de réunion de la République de Gènes à la France.

LA TOUR RONDE DE LOUIS DE THOLON

En 1402, Jeanne de Sassenage, fille de François, vendit Sainte-Jalle à Soffrey Tholon, conseiller au Conseil delphinal, pour 4000 florins. À la fin du siècle, son arrière-petit-fils Louis de Tholon compléta la défense de Sainte-Jalle en édifiant la grande tour ronde, de 8 mètres de diamètre, à trois étages voûtés de pierre, contre l'antique donjon construit par Bertrand I de Mison. Louis de Tholon combattit à Marignan en septembre 1515 en ralliant au cri de «*Sainte-Jalle*» ceux qui servaient sous sa bannière. Dix ans plus tard, il sera fait prisonnier à Pavie avec François I^{er}. Un de ses fils, Disdier de Tholon fut Grand Maître de l'ordre de Malte en 1535. Son petit-fils Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, du Poët, d'Arpavon et de Pelonne, parvint au titre de «*chevalier de l'Ordre du Roi et de celui du Pape, gouverneur de la Principauté d'Orange, Commandant de Carpentras, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant-général au Gouvernement du Languedoc. Surtout, il était*



le chef des catholiques, et commandant des Baronnie». Il prit une part active dans la défense du Comtat-Venaissin contre les forces protestantes.

200 BOULETS DE CANON

Le château de Sainte-Jalle devait beaucoup souffrir des guerres de religion. Une première fois, en 1563, Charles du Puy-Montbrun, capitaine huguenot, chef des protestants du Dauphiné, après avoir pris l'enclave papale d'Aubres-Les Pilles, vient attaquer le château de Sainte-Jalle. Faulquet de Thollon avait réuni 400 provençaux catholiques près de son château, repoussa l'attaque de Montbrun. Vingt trois ans plus tard, le 15 avril 1586, remontant la vallée de l'Eygues après s'être emparé de Montélimar, Lesdiguières vient assiéger le château défendu par le vieux chef catholique. Le château reçu quelque 200 boulets de canon. Après avoir essuyé deux assauts, Faulquet se rendit, et s'en sortit avec les honneurs de la guerre. Mais le barry fut démolí et le château incendié.

Le château fut certainement restauré, puisqu'il fut habité jusqu'à la Révolution par deux familles, les Fortia et les Coriolis. Richelieu, qui fit raser en 1633 toutes les citadelles de la région, épargna Sainte-Jalle, en raison du loyalisme de Jacques de Thollon, fils de Faulquet de Thollon.

LE CHÂTEAU AU XVIII^E SIÈCLE

Dans une brochure éditée par l'association *les fils d'argent*, «*Le seigneur de Sainte-Jalle écrit à son fermier*», qui reprend la correspondance que Joseph-Paul de Coriolis entretenait de 1770 à 1784- avec son fermier, se trouve l'unique descriptif du château. Joseph-Paul vivait tantôt dans sa forteresse de Sainte-Jalle, tantôt à la Bastide-des-Jourdans, étant Président en la Cours des Comptes d'Aix, où il avait succédé à son père.

«*Les bâtiments étaient disposés autour d'une cour. Le donjon, tour carrée aux murs d'une épaisseur de huit pieds à la base et de cinq à six à l'étage, dominait le tout. La demeure seigneuriale proprement dite comprenait la tour ronde et le bâtiment accolé à celle-ci, face au sud*».



Blason des Tholon de Sainte-Jalle.

De Sinople, au cygne d'argent et membré d'or

Je sais que tous mes bâtiments menacent ruine...

Disdier de Tholon de Sainte-Jalle, Grand Maître de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte en 1535



« Logements des domestiques, écuries, granges, greniers, caves, pigeonniers constituaient les dépendances du château... La demeure seigneuriale – selon une lettre de 1782 – comprenait les chambres, la cuisine, la dépense, la cave, les greniers, l'office. L'ancienne cuisine, dotée d'une solide voûte romane moulurée occupait le rez-de-chaussée de la tour ronde ».

« Peu de détail sur le mobilier du château. Coffres, bahuts, crédences constituaient l'essentiel. Les lits étaient garnis de matelas, alors que les paysans couchaient sur des paillasses ».

PILLÉ ET INCENDIÉ EN 1792

À la fin du XVIII^e siècle, la forteresse paraît délaissée. Joseph-Paul de Coriolis, écrit à son fermier, en 1778 : « je sais que tous mes bâtiments menacent ruine... vous pouvez changer le noyer pour de la chaux et des tuiles... Il me faut avoir un four à chaux, soit pour faire réparer ma fontaine, soit pour remettre mes bâtiments en état et des tuiles et des bois... ».

Comme dans le reste de la France, l'hiver 1788/1789 fut rigoureux à Sainte-Jalle. Les troubles qui se produisirent en Provence au printemps 1789 ne touchèrent pas la cité. Mais quand la Commune de Paris et les Sans-Culottes prennent le contrôle de l'Assemblée Nationale, le 10 août 1792, la

► Bibliographie ◀

- Sainte-Jalle, Les fils d'argent, 2007.
- Sainte-Jalle, une autre histoire de la Provence, général François Barrillon, La Mirandole, 1998.
- Le château de Sainte-Jalle, Jean Raoult, Les fils d'argent, 2007.
- Châteaux, villages, terroirs en Baronnies X^e-XV^e siècle, Marie-Pierre Estienne, Publications de l'Université de Provence, 2004.
- Pages d'histoire nyonnaise, Camille Bréchet, Chantemerle, 1973.
- Étude sur le canton de Nyons de 1789 à 1959, Jacques Toesca, Société d'Etudes Nyonnaises, 1985.
- L'arrondissement de Nyons : histoire, topographie, statistique, A. Lacroix, Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1888.
- Regeste Dauphinois, Chanoine Ulysse Chevalier, 1913.
- La Charte des libertés de Sainte-Jalle (1265), traduction par le curé Viarco, retranscrit par Jean Raoult., 2007.
- Ici commence la vie de Sainte Galle, vierge qui est aux calendes de février, manuscrit XI^e siècle, Bibliothèque Vaticane, codex 120, traduction de l'abbé Van Damme.
- Histoire générale du Dauphiné, Nicolas Chorier, 1661.

Sainte-Jalle dans Terre d'Eygues :

- L'église Notre-Dame de Beauvert, Henri Desaye, TE N°6, 1991.
- Récentes découvertes archéologiques à Sainte-Jalle, Jean-Claude Mège, TE N°31, 2003.



France va traverser guerre civile et massacres. Le château de Sainte-Jalle fut pillé et incendié le 27 août 1792. Ce fut l'œuvre des volontaires de la Haute-Garonne qui venaient de raser le château de Besignan.

Confisqué par la nation, le château fut vendu avec les biens nationaux au printemps 1794, après avoir servi de carrière et de pigeonnier. Le château et ses abords, de quelque 7 a., estimé 24 livres à la vente, est adjugé 1575 livres à la 11^e enchère à trois citoyens de Sainte-Jalle le 16 mars 1794.

Le site du château a été classé à l'inventaire des Monuments Historiques le 22 janvier 1947. La commune l'acquiert en 1967, à l'état d'abandon, auprès des domaines, et le vendit au général François Barrillon qui entreprit de le sauver de la ruine.

Pendant la dernière guerre, le château a été utilisé comme cantonnement par les Chantiers de Jeunesse.

Cédé par les Domaines à la commune en 1967, il devient la propriété du général François Barrillon qui entreprend de le « sauver de la ruine définitive ». Le donjon, la tour et le bâtiment qui les relie sont mis en hors d'eau. Les remparts qui assurent la fermeture des donjon et tour sont relevés.

Aujourd'hui, le château fait l'objet d'une très ambitieuse restauration qui va le rendre à nouveau habitable. C'est l'œuvre considérable d'Hervé Le Strat, président de Nyons Patrimoine, successeur du général Barrillon, et de son architecte.

L'énergie qu'il consacre à redonner au château son lustre d'antan force l'admiration. Le confort y sera plus remarquable qu'au XII^e siècle. Le paysage qui l'entoure est toujours aussi éblouissant. L'implantation reste un acte majeur.



Le château en cours de restauration, mai 2021

À savoir

- **Un castrum** rassemble la forteresse, le mur d'enceinte ou rempart et les maisons construites à l'intérieur du rempart et tout ce qui est à l'intérieur de l'enceinte. Castrum peut aussi désigner uniquement une forteresse.
- **Le vingtain** : En droit féodal, le vingtain est une redevance égale à un vingtième du produit des cultures. Il est généralement employé par le seigneur pour l'entretien des remparts.
- **Un vicus** est une agglomération secondaire.
- **Un Oppidum** est une fortification de type celtique aménagée en surplomb.
- **Val-Bodon** est une évolution de Val Benoît, l'abbaye de Bodon étant placée sous l'invocation de Saint-Benoît. Le Val Bodon formait une enclave entre Gap, Vaison et Die. Appelée le Petit Diocèse, elle était administrée par l'évêque de Sisteron au IX^e siècle.
- **Un Pagus** : une circonscription rurale dans l'Antiquité romaine.

Oculus



LORSQUE LE REGISTRE PAROISSIAL EST AUSSI LIVRE DE RECETTE

Par Christian Brun & Fabrice Croizat

Passionné de généalogie, en 2013, je tourne virtuellement les pages des registres paroissiaux d'Aubres à la recherche d'une aïeule ayant vécu dans le secteur entre 1700 et 1730. Lorsque je tombe sur un insert qui n'a rien à voir avec les trois actes essentiels de notre vie, je souris et, insouciance d'avant COVID, sans plus je sauvegarde. Aujourd'hui il est temps de partager.



tard, le 07 octobre 1735. Son âge ne m'est pas connu. Une écriture mal assurée témoigne de difficultés. Arthrose ou déficience visuelle, j'avance qu'il est âgé. Si j'extrapole un peu, il est arrivé dans la paroisse à l'âge de 60 ans. C'est son neveu, Mathias ULPAT curé de Rasteau, formé à Grillon, qui à sa mort assure ses obsèques et la vacance de la cure. Ensuite la paroisse est confiée au curé CLARIOND.

À cette époque la stabilité religieuse voulue par le roi de France a presque abouti. Il faut dire que le pouvoir royal a redoublé d'efforts afin de dissuader la pratique de la Réforme. Les paroisses ne comptent officiellement que des catholiques : les anciens et les nouveaux convertis. Le tri a été fait, l'Eglise catholique apostolique et romaine domine la religion prétendue réformée.

Les curés, CLEINCHARD de Vinsobres en tête, se sont employés à convertir. Et ils l'ont bien fait.

Si cet état de fait est palpable, il ne dure pas. Les hostilités religieuses reprendront, il en est ainsi.

Pour l'heure, c'est de ce contexte apaisé que Dominique ULPAT hérite. Dans sa très petite paroisse, 15 actes en moyenne par an. La vie semble être paisible, tout au moins pour lui.

Il y a bien de temps à autres de l'animation.

Fin de l'année 1710, aux limites du Dauphiné et de la Provence, au sortir de la vallée de l'Eygues, le village d'Aubres est pour partie en terres papales et pour partie dans le royaume de France. Le curé Dominique ULPAT (patronyme répandu sur les flancs du mont Ventoux en particulier à Crillon-le-Brave) remplace le curé MEYNIER décédé. Cet homme d'Eglise gère pleinement sa paroisse jusqu'à son décès survenu, 25 ans plus

« Le dix neuvieme de dexcembre mille sept cent dix huit les gardes du tabac attaquèrent quatre [marlotiers]¹ portant du tabac et du sel proche la grange d'andré lafont des piles au quartier de bourdete. auquel combat il y en a eu deux de bleset et un mort duquel nous ne scavons pas le nom et lon a dit par bruit commun qu'il était de grenoble et comme il n'avait point de marque de catholique appostolique romain il fut ordonné par la justice d'aubres qu'il serait enterré proche laditte grange ce que jean allian sargent papal de cette paroisse a fait ainsi qu'il nous a certifié. En foy de quoy nous nous somme sousigné et les tesmoins qui sont jean jacques Blanc et simon Morel de cette paroisse². »

En ce début d'année 1720 rien de plus, toutefois un mal sournois se profile. Le Grand-Saint-Antoine, un voilier à trois mats a pris la mer depuis le Levant en direction de Marseille.

À ce stade, un petit rappel historique.

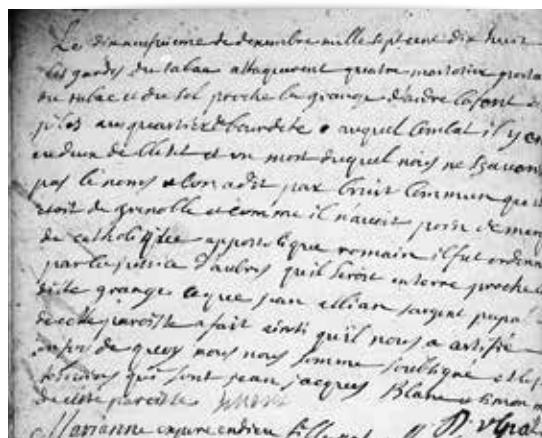


Le Grand-Saint-Antoine était un voilier à 3 mâts de la série des flûtes. Il parti de Marseille le 22 juillet 1719 pour la Syrie. Au retour sa cargaison composée essentiellement d'étoffes précieuses dont la soie, était porteuse de la bactérie *Yersinia pestis*. Le 3 avril 1720, un passager turc embarqué à Tripoli meurt.

Le vaisseau perd successivement sept matelots et le chirurgien de bord. Le capitaine Jean-Baptiste Chataud retourna à Chypre, où il prit une patente de santé et également afin de remplacer des voiles abîmées.

Un huitième matelot tombe malade peu avant l'arrivée à Livourne, en Italie. La négligence des médecins italiens, la hâte du capitaine de livrer sa précieuse cargaison pour la foire de Beaucaire ne feront qu'aggraver les choses. Le navire accoste donc près de Marseille le 25 mai 1720 jusqu'au 4 juin et ne sera finalement mis en quarantaine que le 27 juin 1720 mais trop tard. La peste sévit à Marseille pour s'étendre à la Provence et au Languedoc. Plus récemment des études effectuées en Allemagne ont montré qu'en fait cette peste de 1720 ne venait pas d'Asie mais était une résurgence de la peste noire qui a ravagé l'Europe au XIV^e siècle et descendrait directement du responsable de la première épidémie resté latent durant plusieurs siècles. Quoi qu'il en soit le régent, Philippe d'Orléans ordonna la destruction par les flammes du navire le 28 juillet, ordre qui ne sera exécuté que les 25 et 26 septembre 1720. Une épidémie qui sera enfin éradiquée qu'en 1723

On comprend début août que ce navire a, le 4 juin 1720, débarqué ses pestiférés. Trop tard à partir de septembre la peste est installée. Elle ravage ce qui est plus ou moins le département des Bouches-du-Rhône actuel.



Fortes de précédents maux ancrés dans les mémoires, les autorités réagissent fermement. Dans les n°17 et 18 de *Terre d'Eygues*³, madame Jeanine DEMESY, de la SEN, décrit fort bien et avec la précision que l'on connaît ces actions. Je vous invite à relire son article dont voici le résumé.

Afin de stopper cette épidémie galopante, le royaume de France et les états papaux s'unissent. Le confinement de la zone infectée est décrété. Pour ce faire, de mars à juillet 1721, un mur de pierres sèches est construit: le mur de la peste. Il est le cordon sanitaire qui doit empêcher toute circulation de personnes donc toute propagation vers le nord. Entre temps et de concert, jour et nuit durant deux ans la surveillance de «la ligne du Rhône à Sisteron» est assurée.

Des soldats montent la garde. Ils sont secondés par des villageois mobilisés. armés (30 à Nyons le 21 décembre 1720). Des «billets de santé» servent de sauf-conduits. Ils tendent à limiter les déplacements.

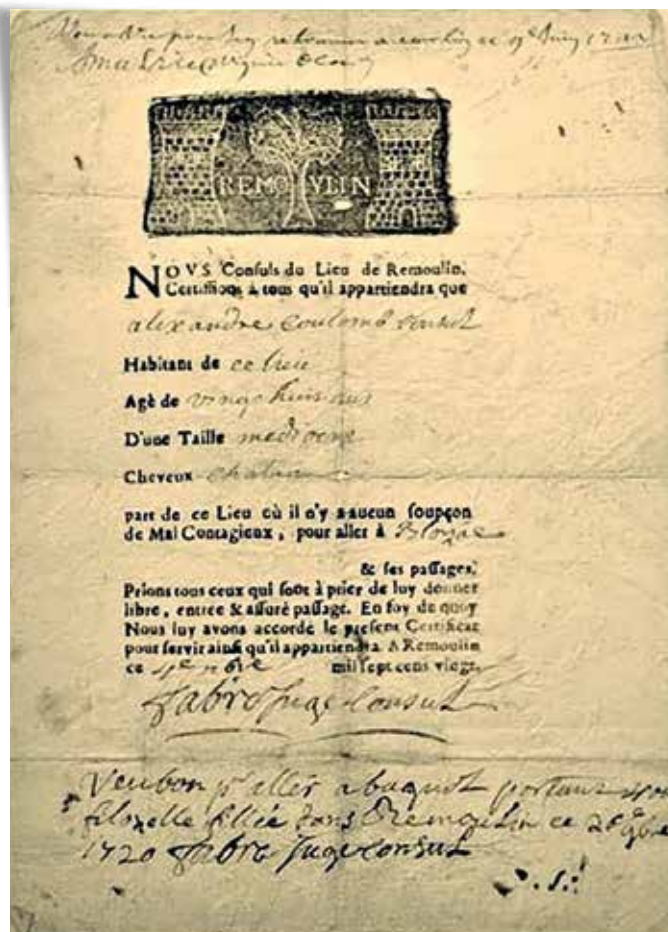
Les bureaux et conseils de santé sont renforcés. Les portes des villages sont



1 / Marlotiers : probablement pour « maltotiers », recouvreurs de la maltote, impôt ou taxe ; financier, profiteur, (Littré 1877). En fait, des trafiquants, des contrebandiers. Le sel et le tabac étaient, à cette époque, lourdement taxés et la contrebande florissait entre Comtat et Dauphiné.

2 / Les textes ont conservé leur orthographe de l'époque.

3 / Démésy 1996 : « Les épidémies de peste dans le Nyonsais » Terre d'Eygues 1996 n° 17 pages 5 à 18 et n° 17 pages 18 à 35.



«... lequel apeine eut le tems de faire le Bap-
tême accause des soldats qui étaient ici pour
garder la rivière d'ègues» et en marge précision,
au combien importante, apportée «accause de
la peste où lon avait dressé la ligne».

Avec cette information on a confirmation que
plusieurs lignes existent. En fait chaque village
est protégé, se protège. Les désobéissances
sont punies de mort. Il nous est parvenu que
le 3 novembre 1721, à Sahune, Joseph GARDE
et François TARDIEU, âgés de 28 et 22 ans, ont
été abattus alors qu'ils rentraient du Comtat⁴.
Ces limites sont efficaces. Dans l'ensemble les
pestiférés sont contenus. Il faut dire que les
nouvelles d'en bas n'étaient pas bonnes.
Entre le 28 décembre 1720 et le 6 juillet 1721
(6 mois sans cérémonie!), une note :

*Nota que le mal Contagieux Commansa
destre a avignon le dix huit aout 1721 où elle
il a fait mourir plus de dix mille personnes
il a été a orange, sarian, monteux, sorgue,
bedaride, vedène.*

Exemple d'un laissez-
passer délivré à
Remoulin pour

**alexandre Coulomb
consul
Habitant de ce lieu,
Agé de 28 ans,
D'une taille médiocre,
Cheveux châtons**

**part de ce Lieu où il n'y
aucun soupçon de Mal
Contagieux, pour aller
à Blozac.**

**« Vau bon pour aller à
bagnols portant 4 onces
filozelle fillée dans
Remoulin ce 26^e 9^{bre}
(novembre) 1720 fabre
Juge Consul »**

murées «à sable et à chaux». Les cabarets
situés hors de l'enceinte de la ville ne doivent
«donner ny a boire ny a manger ny loger
aucun étranger». Les quarantaines ne sont
plus négligées.

Alors qu'en est-il de cette ligne aux limites
floues du Dauphiné et de la Provence, sur les
hauteurs, au-dessus de l'Eygues? Faisons un
saut de puce!

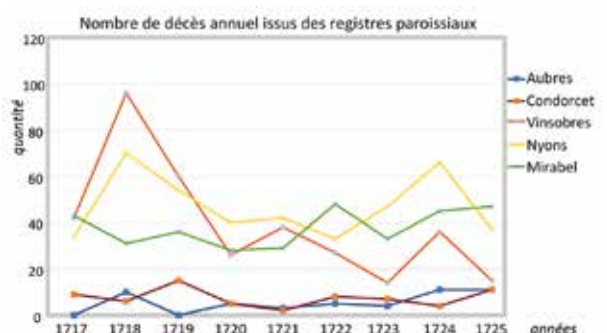
Précisant ici que les informations qui suivent,
fournies pour cet article, sont issues d'un tra-
vail personnel de recherche. À la «ligne» près,
elles sont identiques au paragraphe page
242 et suivantes que madame Linda TALLAH
consacre à cet épisode dans son superbe ou-
vrage «Aubres, un village au fils du temps en
Drôme Provençale». Ouvrage que j'ai décou-
vert ultérieurement. Preuve si besoin que le
sujet captivant est bien étudié.

À Aubres le curé Dominique ULPAT nous ren-
seigne en trois actes ou annotations.

Le 27 novembre 1720, il baptise Jeanne-
Marie EXPERE ENDIEU. Le parrain Guillaume
ALLIAN est consul du village.

«nota que le mal Contagieux Commansa
destre a avignon le dix huit aout 1721 où elle
il a fait mourir plus de dix mille personnes
il a été a orange, sarian, monteux, sorgue,
bedaride et vedène».

Finalement, au bout de deux ans, la peste
recule. L'ordonnance royale du 19 novembre
1722 fixe la levée des lignes au 1^{er} décembre
1722. Les historiens s'accordent à dire que
la peste est totalement éradiquée en janvier
1723, que le Dauphiné a été épargné.
L'étude de la mortalité enregistrée dans les
paroisses à l'entrée des gorges de l'Eygues,
excepté pour Châteauneuf-de-Bordette et Les
Pilles, sur la période 1718 à 1725 est possible.
Il en ressort que «le mal contagieux» ne les
a pas affectés. Seul Mirabel-aux-Baronnies
interroge avec un pic en 1722. Après étude



finalement, si l'on peut dire, ce ne sont que des «*petits corps*» qui sont décédés, fruit d'une année 1721 féconde et de la mortalité infantile de l'époque. Il n'y a pas d'excès de décès, nos villages ont bien été épargnés.

Pour autant le renouveau est-il seulement le fruit du confinement? Il ne faut pas négliger les mesures sanitaires. Évolutives, parfois complexes elles nous sont parvenues. Le résumé qui suit s'inspire de «*La quarantaine*», écrit anonymement à Arles le 7 octobre 1721, dépôt de la bibliothèque INGUIMBERTINE à Carpentras. «*L'ordre qui doit être observé dans la quarantaine*» a pour but de «*délivrer, purifier les villes*». Il faut agir sur «*les malades qui ont déjà ressenti les premières étincelles de la contagion*».

Si le malade est déclaré pestiféré, le commissaire ordonne au chef des corbeaux⁵ de le faire transporter, ainsi que ses effets personnels et son matelas, aux infirmeries. Les cas contact ne sont pas oubliés! La maison des suspects les attend.

«*On mettra ensuite hors de la ville et au plutôt que l'on pourra toute la famille suspecte, que l'on enverra en quarantaine dans la maison des suspects, ou l'on fera transporter aussy les lits et quelques linges*». Pour ces maisons devenues inhabitées, «*on a soin de faire fermer le plus solidement qu'on peut les portes et les fenêtres... et parce que l'on doit en son temps purifier ses maisons contaminé on les marquera d'une croix rouge*». Dans les infirmeries les linges sont bouillis. Une fois secs ils sont rendus «*et par plus grande précaution on leur fait donner à eux même un parfum*». À l'extérieur ordre est donné de parfumer et désinfecter les maisons. «*L'expérience m'a persuadé qu'il serait très avantageux de mettre en action les parfumeurs dès la naissance de la contagion*». Dans les habitations une fois parfumées, entre «*un habitant du lieu, homme de probité et entendu... s'il trouve de l'argent, des bijoux ou de la vaisselle, il s'en saisit*». Il est recommandé que les parfumeurs soient au nombre de deux et forment une bande avec deux corbeaux. Le rôle de ces derniers étant «*de jeter par les fenêtres tout les effets*

suspects». Dans la rue d'autres corbeaux portent ces objets «*loing de la ville... y mettent le feu quand il règne un vent favorable, qui doit porter ailleurs la flamme et la fumée*».

«*Le serrurier qui accompagne la bande ferme la porte...*» et «*l'on fait une nouvelle marque pour distinguer cette maison désinfectée*». La recommandation (malheureusement?) s'assouplit. «*Observez pourtant que parmi ces meubles destinés au feu, il faut faire le choix du linge et des meubles qui sont encore assez bons pour mériter d'être désinfectés*». La laine «*des bons matelas sera échaudée et on en lessivera la toile*». Ordre est donné aux bureaux de santé de se tenir «*au milieu de quelque place ou quartier aéré*».

Avant de conclure par un paragraphe omis «*On a oublié de parler du soin qu'on doit avoir des petits enfants dont les mères sont malades ou mortes. On a pratiqué icy pour eux près des infirmeries un petit logement, où quelques femmes pieuses avaient la charité de traire des chèvres et de fournir ainsy du lait a cette troupe de petits enfants*». La conclusion est la suivante «*voilà comment je m'y suis pris pour éteindre dans cette ville l'affreux incendie que j'y ay trouvé quand la Cour m'a fait l'honneur de m'y envoyer pour commander, et le grand succès que Dieu m'y a donné doit engager les autres villes et villages par proportion à suivre en cas de malheur le même plan.*»



Le vinaigre tient aussi sa place. On a en effet un peu partout recours à son usage lors d'une épidémie de peste.

De vin dans notre sud, aromatisé, il est un antiseptique. On s'en frotte le corps, on en

...et parce que l'on doit en son temps purifier ses maisons contaminé on les marquera d'une croix rouge



4 / Démésy 1996.

5 / Corbeaux : ce terme fait référence à l'habit, particulièrement au masque à long bec renfermant des plantes aromatiques et du vinaigre, endossé par les porteurs, entre autres, de cadavres lors de l'épidémie.



Remède. Le véritable vinaigre contre la peste dont se servirent les quatre voleurs de toulouse il y a cent ans expérimenté avec un heureux succès l'année 1722. Prenez une bouteille de deux pots et demy dans laquelle vous mettrez un pot de vinaigre blanc fait avec un vin des plus forts, jettez y une poignée de gros sel, une poignée de grains de genèvre que vous concasserez dans un linge, une poignée de feuilles d'angelique coupée en petit morceaux une onze de cloux de girofles entières et deux testes d'ail que vous couperes aussi a morceaux. exposez ensuite la bouteille au soleil ou sur les cendres chaudes a demy couverte comme le vinaigre Rosat⁶. Il en faut boire tous les matins un peu et s'en frotter les narines et les temples et le derrière des oreilles et vous ne prendre que si le mal ce jour là ny les autres si vous faites ça même si l'on se sent mal au cœur il faut en boire une plaine culière et s'il parait quelque (...?) sur votre corps il faut faire chauffer dudit vinaigre et vous l'appliquerez avec un linge et vous serez guérit.

boit. On désinfecte les objets, il est l'ancêtre du gel hydroalcoolique. «On recevra l'argent des Provençaux dans du vinaigre». Il sera produit en grande quantité.

Sur le registre du curé Dominique ULPAT entre le mariage du 3 février 1723 et le baptême du 3 mai, une pépite : (lire vinaigre pour vinaigre et genèvre pour genèvre) Cet insert est une pépite par son contenu. Car si le vinaigre comme rempart contre la peste est connu et son utilisation affirmée, confirmée ; très rares sont les textes qui dévoilent sa formule, voire son origine.

Au moment où le curé ULPAT écrit, l'épidémie est enrayée. La volonté de transmettre quelque chose d'important l'anime puisqu'il consigne sur ce qu'il possède de précieux : son registre paroissial. Dans un premier temps, il évoque la genèse du remède.



Cent ans auparavant, en 1630, durant la peste de Toulouse quatre hommes profitent de cette potion dont ils détiennent la formule pour se protéger et profiter du désarroi des malades. Ils s'introduisent chez eux, les cambriolent. Ces quatre voleurs seront arrêtés, pendus seulement après avoir donné la composition de leur vinaigre.

Ensuite comme pour rassurer, le curé ULPAT mentionne l'efficacité du vinaigre au cours de l'année précédente, 1722. Année qui amorce le déclin de l'épidémie en Provence.

La liste des ingrédients et la méthode de fabrication, à la manière des recettes nées dans les patouilles, sont transmises. Ne sait-on jamais !

L'élixir des temps jadis, transmis par quatre voleurs il y a 400 ans, consigné par le curé d'Aubres Dominique ULPAT il y a 300 ans, est-il pour autant désuet ?

Vraisemblablement non puisqu'aujourd'hui, sacrée longévité, en 2021 du même calendrier, il est commercialisé sous le nom de «vinaigre des quatre voleurs». En 1748 sa formule est entrée dans la pharmacopée. Son usage est large, c'est un antiseptique. Aujourd'hui, il est proposé en boutique et en ligne sur INTERNET. Les compositions diffèrent d'un fabricant à l'autre. Les ingrédients nobles sont (re)devenus bio. La base est la même : le vinaigre.

Conclusion : Pour autant peut-on comparer la crise sanitaire de 1720 et celle qui a débuté en 2020 ? Abstraction faite de leurs caractéristiques identitaires, nous avons des éléments de comparaison sur la méthode de lutte. En 1720 les autorités ont confiné, établi des couvre-feux, fermé les auberges, délivré des sauf-conduits, désinfecté, mobilisé, enterré des dizaines de pestiférés.

En 2020, 2021 maintenant, le sociétaire de l'HPNB, le lecteur actuel, sait les mesures prises. Des similitudes ? À tort ou à raison, je laisse à chacun son opinion. La seule question que je me pose est «si la cure de Dominique ULPAT à Aubres avait été reliée à la fibre, la recette aurait-elle eu un écho 300 ans plus tard ?».



2011 - 2021 : RETOUR SUR LES 10 PREMIÈRES ANNÉES DU **NYONS ATHLÉTIC CLUB,** **UNE EXCEPTION** **EN DRÔME-ARDÈCHE**

Par Maxime Coupon

Si les réalisations en matière sportive furent nombreuses au fil des décennies (tennis en 1947, piscine en 1950, stade en 1973, maison des sports en 1994, boulodrome en 2008), paradoxalement le sport olympique n° 1, l'athlétisme, fut quant à lui mis de côté. Au cours des années 80, les professeurs d'EPS tentèrent bien de défendre une piste de 400m auprès de feu l'Office des Sports, mais c'est finalement le projet de gymnase qui fut privilégié.

Après des décennies à faire de la course dans des conditions ubuesques à la cité scolaire, les professeurs d'EPS revinrent à la charge en 2009 et obtinrent quelques modestes aménagements au stade Pierre Jullien : une piste de 80m, un sautoir en longueur et des tapis de saut en hauteur. Apprenant la nouvelle, François Achard, fraîchement revenu sur les terres de son enfance, profita de l'occasion pour réaliser un vieux rêve : créer un club d'athlétisme à Nyons.

Découvert par Jacques Verzier, célèbre entraîneur de sprint et demi-fond, François débuta sa carrière de demi-fondeur en terres lyonnaises par le 800 m et le 1500 m, disciplines qui lui valurent un joli palmarès : médaille de bronze au championnat de France en 1976, 5^e au championnat d'Europe en 1977.

Il converge par la suite sur des distances plus importantes à son arrivée à l'ASPTT Nice, ville dont il remporte deux fois le semi-marathon (21 km) en 1986 et 1987. Il participe également au marathon de New York, qu'il termine dans

les 50 premiers sur 30 000 participants, et fait partie de l'équipe de France de cross-country.

Bien aidé par sa sœur Marie au secrétariat, François se jette à l'eau et dépose les statuts de l'association en sous-préfecture le 08 avril



*François Achard, fondateur
du club en avril 2011*

2011. Les premiers entraînements ont lieu au stade dès le printemps. Si les débuts sont timides, le club recevra un coup de pouce non négligeable avec les Jeux Olympiques de Londres en août 2012. Dès la rentrée suivante, c'est la ruée sur le stade ! Les tout jeunes Ella Berger, Clovis Bouhours, Mattéo Lorusso, Matéo Marlin, Simon Ponçon, Andréa Resneau ne s'en doutent pas encore, mais ce sont eux qui illustreront les plus belles pages de l'histoire du Nyons Athlétic Club dans la décennie qui s'engage.



Les premières lignes du palmarès nyonsais s'écrivent logiquement dans la discipline du cross-country, passion du président-entraîneur. Celui de Montélimar, mi-novembre, baptisé « cross des nougats », est un rendez-vous incontournable. Conseillé par le président de Montélimar, Maurice Jullien, François Achard découvre l'animation à destination des 6-10 ans baptisée « Kids Athlé ».

*Le sport va chercher la peur
pour la dominer, la fatigue
pour en triompher,
la difficulté pour la vaincre.*

Pierre de Coubertin

Regroupant plusieurs clubs d'un même secteur, ces plateaux ludiques se disputent en équipe tel un décathlon : les enfants enchaînent sprints, haies et courses d'endurance, sautent tels des grenouilles et lancent le vortex ou le medecine ball.

En mai 2014, le stade Pierre Jullien de Nyons accueille la grande finale bi-départementale : 200 enfants en provenance de toute la Drôme et toute l'Ardèche sont réunis sous un ciel magnifique, et Nyons l'emporte devant son public, concluant ainsi une saison invaincue.

Nostalgique de la course pédestre organisée chaque année lors de l'Alicoque par l'Office des Sports, François Achard lance la « Foulée Nyonsaise » en juillet 2012. Si la première édition est un succès, malgré un parcours très difficile dans la vieille ville, les deux suivantes ne connaissent pas la même ferveur. Pour l'édition 2014, seule la course des enfants, opposant un groupe de basketteurs aux athlètes du NAC, fait recette. Déçu mais lucide, le président renonce à engager à nouveau ses bénévoles dans une telle

organisation. Parmi ces forces vives du club, l'on retrouve Martine Cordier, la secrétaire, Jean-Claude Hurez, le vice-président, Hassan Saif, entraîneur des petits, Collette Berger et Sophie Mercier, deux mamans très investies.

2015 sera l'année de la frustration avec pourtant l'arrivée aux clubs de deux athlètes de calibre national : Aude Frappat et Sylvain Laporte. La première s'illustre au marteau, le second au sprint. Cependant, malgré toute sa bonne volonté, le président Achard doit se faire une raison : sans infrastructures officielles, impossible d'entraîner des athlètes d'un tel niveau. L'absence d'aire de lancer aux normes handicape fortement la première et provoque même sa blessure la veille du championnat de France à Albi, quant aux 80 mètres de tartan, ils ne sont pas suffisants pour faire progresser le second. L'idée d'un partenariat avec Montélimar pour aller s'entraîner sur leur stade est validée par l'assemblée générale. Du côté de l'école d'athlétisme, la dynamique des premières années est stoppée net par la réforme des rythmes scolaires qui reporte toutes les activités culturelles et sportives au seul mercredi après-midi. Après avoir flirté avec les 80 licenciés, le club n'en compte plus que 45.



2015 : LE CLUB CHERCHE UN SECOND SOUFFLE

L'été 2015 marque un tournant avec le recrutement de Maxime Coupon, bien connu des sportifs nyonsais pour avoir œuvré près de 20 ans au basket club, pour combler le départ de la secrétaire du club. Celui-ci se voit confier la coordination du club et profite de l'occasion pour apporter de nouvelles idées destinées à fidéliser les athlètes. La première est de faire de l'association un lieu convivial où parents et enfants se sentent bien, ont envie de se retrouver. Dès l'année suivante, des stages de plusieurs jours avec hébergement sont mis en place sur des sites disposant d'un vrai stade d'athlétisme. À Briançon, puis Antibes et enfin à La Mûre en Isère

depuis 2018. Plus que la progression en elle-même, ils contribuent à créer une camaraderie essentielle entre les athlètes, mais également avec les éducateurs, tous bénévoles.

Immédiatement, les résultats suivent avec un nombre incalculable de podiums décrochés aux départementaux hivernaux à Lyon, dans la magnifique Halle Stéphane Diagana, une enceinte professionnelle construite en 2012 pour un coût de 25 millions d'euros. Quelques semaines plus tard, à Montélimar pour les départementaux estivaux, avec 9 titres et plus de 25 podiums, le NAC se classe à la 2^e place des clubs drôme-ardéchois en terme de résultats chez les jeunes, derrière Romans et ses 300 licenciés. Une réussite qui n'échappera pas à l'hebdomadaire La Tribune qui, faisant référence à la situation unique du club nyonsais, titrera son article «NAC : le miracle permanent» (Juin 2018).

En novembre 2018, François Achard passe le relais à Erwan Allée, père d'une jeune athlète, Angèle, auteur du 5^e temps français sur 80 m haies deux ans plus tard, et principal partenaire du club. Avec son entreprise «La Savonnerie de Nyons», il habille les compétiteurs de la tête au pied, en passant par les sacs à dos : il n'est pas rare de voir les collégiens revêtir avec fierté la tenue du club dans leur vie quotidienne à la manière des sportifs américains dans les séries pour teenagers. Un nouveau bureau se forme avec le souci de représenter toutes les catégories et un maximum de villages du Nyonsais et des Baronnies Provençales.

En effet, le NAC s'apparente de plus en plus à un club de territoire avec des foyers importants de jeunes licenciés sur Sainte-Jalle, Mirabel-aux-Baronnies, Vinsobres ou encore Saint Maurice-sur-Eygues. C'est donc logiquement que vint l'idée de délocaliser des entraînements et manifestations. Ainsi en octobre 2018, une équipe 100% féminine et saint-mauricienne remporte un kids athlé à domicile, pour la plus grande fierté du maire du village, Jean Garcia, présent pour leur remettre le trophée.



En 2019, le club crée le «challenge des villages», fil conducteur de la saison autour du thème des courses pédestres. Des vignes et oliviers vinsobrais à la vallée de l'Ennuyé, la «caravane du NAC» passe par tous les petits villages, dévalant les ruelles des centres anciens et autres sentiers agricoles.



UN CLUB FONDÉ SUR DES VALEURS

Les années 2019 et 2020, bien que cette dernière ait été fortement impactée par la crise sanitaire du Covid-19, furent celles de la consécration sportive. Grand espoir du club au parcours chahuté par de nombreuses blessures, Mattéo Lorusso signe enfin la saison que tous attendaient de lui avec le 3^e temps pour un minime

Mai 2018 : Le NAC devient le 2^e meilleur club Drôme-Ardéchois

Avril 2019 : Inauguration de la section sport adapté



français au 100 m (11,12 s.), agrémenté de deux titres régionaux au sprint, une médaille d'argent au saut en longueur (6,39 m), puis deux médailles d'argent collectives au championnat de France (relais 4x100 m notamment). Dans son sillage, une nouvelle génération prend la relève : Estelle Bègue remporte le bronze aux régionaux en javelot (25,91 m), Baptiste Bédouin l'imité avec une médaille d'argent sur 80 m (9,74 s.), Ella Berger et Zoia Dabo sont finalistes sur 200 m haies, Juliette Lepeteur sur le lancer du poids. Enfin, le très polyvalent Andréa Resneau se dirige vers les épreuves combinées tandis que Thibault Nicoli-Breyton, Alidjan Bigat, Matis Gentil-Magne et Antonin Coquet décrochent en équipe le titre de « champion régional benjamins ».

Des résultats dont le club peut se montrer fier et qui l'ont paradoxalement placé en position de locomotive de l'ASAD (entente sud Ardèche-Drôme avec Aubenas, Privas, Montélimar et Pierrelatte) alors que Nyons en est le petit poucet, mais qui ne serait rien sans l'autre versant de son projet associatif : « former les citoyens de demain ». Si investir les adolescents dans l'entraînement des plus petits ou



de sportifs en provenance du Foyer Gounod de Venterol et l'accompagne sur les compétitions. Et c'est en avril 2019 que la section sport adapté a été officialisée, laquelle est depuis pilotée par François Achard, très investi auprès de ses athlètes souffrant d'handicaps divers, le plus connu étant la trisomie 21.

Par l'organisation de moments partagés avec ses licenciés traditionnels (ex : course commune au Trail des Baronnie organisé en octobre 2019 par l'association partenaire « Courir à Nyons »), le club entend sensibiliser les familles sur l'accès au sport pour tous et le rôle social qu'une association sportive doit jouer.

Un rôle social également présenté aux jeunes sous la forme de la collecte alimentaire. Deux fois par an, en partenariat avec le CCAS de la commune, les jeunes prennent plaisir à revêtir le

Octobre 2020 : les benjamins sont champions régionaux par équipe



Les jeunes athlètes se forment au bénévolat lors de la collecte alimentaire

le monde associatif, le NAC se distingue par son engagement en faveur du sport adapté et de la banque alimentaire. Ainsi, depuis 2017, le club accueille un groupe

des actions de financement pour leurs séjours sportifs (ex : vente de gâteaux sur le marché) n'ont rien d'habituel dans

« gilet orange » au bénéfice des plus démunis, une occasion de se former aux relations humaines et de prendre conscience qu'un accident de la vie peut facilement faire basculer une personne dans une situation de grande précarité.

Entre couvre-feu et reconfinement, le Nyons Athlétic Club ne baisse pas les bras en cette année 2021 et s'apprête à fêter dignement son 10^e anniversaire, fort de ses 115 licenciés, sport adapté compris. Tout au long de la saison, événements et cadeaux surprises se succéderont pour



le plus grand plaisir des jeunes licenciés et de la formidable équipe de parents qui les accompagne au quotidien, le plus souvent aux fonctions de jurys.

Rejoint la saison dernière par de nouveaux éducateurs, le coach sportif Laurent Beuf et l'ancien athlète olympique sur 5000 m Aïssa Belaout, le groupe piloté par le président Allée est paré pour accomplir de grandes choses dans la décennie à venir.

Seul manque un vrai stade d'athlétisme qui permettrait d'asseoir durablement la pratique de l'athlétisme dans le Nyonsais et les Baronnies Provençales. Un projet existe, tout le club rêve d'une annonce municipale en cadeau d'anniversaire. Rendez-vous dans 10 ans, même jour, même heure, même pomme, pour connaître le dénouement.



Mars 2021 : tous les athlètes du club réunis pour la photo anniversaire



Jurys et éducateurs du club récompensés lors de la fête du club en août 2020



LA PIERRE A VENTEROL : HIER ET AUJOURD'HUI

Par Jacqueline Veilhan,
APAVEN Venterol

À l'initiative de Laetitia Gaudefroy Colombot et Jacqueline Veilhan, avec le soutien de l' Association pour le patrimoine venterolais (APAVEN) et de l'association Le TEMPLE¹, une manifestation autour de la pierre à Venterol a eu lieu du 6 au 22 avril 2019 au temple.

Exploitée depuis longtemps, la pierre taillée et sculptée est encore présente à travers les marques lapidaires, les sculptures et les constructions dans le village. Cet événement avait pour but de faire le bilan des traces de cette activité passée et encore vivante par la présence d'un tailleur de pierre dans la commune, Thomas Girard. Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage à un de ses acteurs bien connu, Bertrand Gaudefroy, dit « le Gaulois », décédé en 2000.

Carte de Cassini de 1776

Au temple, une exposition de photographies de Yannick Le Saux évoquait les travaux d'art de l'ancienne voie ferrée. Une installation, mettant en scène des œuvres, des outils et une ambiance sonore créée par Olivier Sybillin était consacrée à Bertrand Gaudefroy.

Nous remercions tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de cet événement et qui aujourd'hui nous autorisent à publier leurs photographies, les fruits de leur recherche et quelques documents privés.

LES CARRIÈRES DE PIERRE A VENTEROL

Une étude systématique reste à faire sur la commune. Sans avoir été un haut lieu de l'extraction de la pierre, Venterol a gardé la trace des carrières sur son territoire.

Si une mine de marbre est mentionnée sur la carte de Cassini de 1776, elle ne peut être localisée précisément sur le terrain. Joseph Scipion Gras, dans son ouvrage de géologie de 1835, vante des « échantillons très blancs

à 1000 m d'altitude sur le contrefort oriental de la Lance »². La mémoire locale confirme la présence de petits affleurements de calcaire marbrier sur les flancs du Cougoir.

Pour la période médiévale, les vestiges du donjon de Château Ratier (XII^e siècle), installé sur un bel affleurement de grès grossier, montrent une alternance de grès et de calcaire gris correspondant aux gisements locaux. Le front de taille est encore visible à côté de la tour. Les matériaux étaient pris sur place ou



Pierre d'arc de
B. Gaudefroy 1990

au plus proche. Deux sites sont exploités au XIX^e siècle et se trouvent dans la combe de Sauve: l'un de pierre calcaire, tendre et gélive du crétacé inférieur est nommé localement la carrière bleue. Elle a servi à la construction d'une partie du lavoir en 1860 et de la fontaine



de la place Sabarot en 1865. On parle de « *la carrière dite de Croizonne appartenant auxdits Duplan et Faure de la Combe de Sauve* »³.

L'autre de grès rouge, à ciment siliceux date du crétacé inférieur. La couche traverse d'ouest en est les combes de Sauve et de Grioux. Les rochers de Grioux ont été utilisés pour l'usage domestique car ils sont plus difficilement accessibles. La pierre rouge de la Sauve a servi au XIX^e siècle à surélever quelques maisons au chemin des Gardes et surtout à la construction des ouvrages d'art du chemin de fer. On y trouve encore des traces de barre à mines. La couche de grès a été progressivement entamée et le chemin à l'origine au bord de la Sauve a été déplacé. Les blocs étaient acheminés jusqu'à la gare où ils étaient taillés. Une balance se trouvait à l'entrée de la combe.

Au XIX^e siècle, les recensements entre 1856 à 1861⁴ mentionnent les carrières. Deux d'entre elles sont régulièrement répertoriées; elles faisaient vivre de 8 à 10 personnes. Les carrières ne sont pas mentionnées ensuite alors que le village construit beaucoup dans la deuxième partie du XIX^e siècle : élargissement de la Grand-rue, bâtiments publics (temple, fontaines, lavoir, transformations de l'église). Les pierres pouvaient venir de la démolition du

château de Venterol ou avoir d'autres provenances. Les portes des maisons bourgeoises de la Grand-rue et de la rue du Bout-du-monde utilisaient la pierre de Taulignan.

L'exploitation à usage domestique des safres⁵ est courante mais non répertoriée dans les recensements. De nombreuses maisons ont des caves, des cuves, creusées directement dans les rochers qui, grossièrement taillés, servaient à la construction de la maison ; en cas d'infiltrations d'eau on pouvait la stocker et l'utiliser par exemple pour la tannerie. Plusieurs mégissiers⁶ sont recensés rue du Bout-du-monde et on peut encore repérer les cuves creusées dans la pierre.

LES TAILLEURS DE PIERRE

Venterol bénéficie de documents exceptionnels qui permettent d'identifier les métiers de la pierre depuis le XVII^e siècle et la localisation des acteurs.



Les enseignes :

La trace la plus ancienne est un linteau-enseigne daté de 1655 au nom de Jean Chabas. Grâce à un acte notarié du 26 septembre 1655, on apprend qu'il était originaire de Manas et avait acquis « *une terre et un rocher au quartier à la Sabaron* »⁷ et il est qualifié de maître maçon (MM). Il s'était marié le 26 juillet 1664 à Marie Hazard. Ils étaient protestants.

L'enseigne représente les principaux outils du tailleur de pierre : l'équerre, le ciseau, la polka⁸. On peut penser que Jean Chabas exploitait le safre affleurant dans ce quartier, voire même derrière sa maison.

La pierre déplacée au début des années 2000 n'est plus visible aujourd'hui dans la rue du Bout-du-monde où elle était en place

- ❶ La carrière bleue
- ❷ Les rochers rouges

Linteau-enseigne daté de 1655 au nom de Jean Chabas

1 / Association créée en 2014 qui a pour buts de faire vivre l'ancien temple de Venterol autour des thématiques « art , patrimoine, rencontres ».

2 / Pierres de la Drôme. De la Géologie à l'architecture. 2007.

3 / AD Drôme MN 75 1866 Lettre de Joseph Justamond, tailleur de pierre à Vaison.

4 / AD de la Drôme 6M Recensements.

5 / Appellation donnée au sud de la Drôme à la molasse, grès calcaire, facile à travailler, formé dans la mer du miocène.

6 / Tanneurs qui apprêtent les peaux principalement d'ovins et de caprins.

7 / AD de la Drôme, 2E 13432 f° 170 Avec nos remerciements à Alexandre Vernin qui a pu identifier Jean Chabas.

8 / Marteau taillant dont l'un des tranchants est orienté à la perpendiculaire de l'autre.

jusqu'à cette date. À la même période, et aussi par un acte notarié, on apprend que Pierre Cambe est chargé de rehausser le temple de Noveyzan⁹ et de construire de petits murs aux abords du temple avec la pierre prise sur place. Ce temple dont on n'a pas retrouvé l'emplacement a été démoli après 1685 et devait se situer vers Château Ratier.

Ces exemples peuvent expliquer la rareté des carrières répertoriées. Pour un certain nombre de maisons, on en déduit qu'une partie des installations étaient très proches des lieux d'extraction et de l'habitation de ces maçons, appellation donnée aux tailleurs de pierre jusqu'au XVII^e siècle.

copie de celle de la rue Bel-air et elle est installée rue de l'Hôpital. Elle est encadrée par une guirlande de feuilles de laurier ou d'olivier. Elle comprend exactement les mêmes outils que celle de 1778, mais sans aucune marque d'appartenance et la pierre traitée n'a subi aucune détérioration.

LES TAILLEURS DE PIERRE AU XIX^e SIÈCLE

Au XIX^e siècle, l'activité de la taille de pierre est bien attestée par les recensements et par les nombreux ouvrages publics réalisés à cette époque : le temple en 1858 ; le lavoir en 1877 ; les fontaines dont celle de la place



Enseigne de la rue Bel-air

Enseigne de la rue de l'Hôpital

Le temple & le lavoir

La deuxième enseigne est datée de 1778. Elle se trouve rue Bel-air. Est-elle en place ou a-t-elle été repositionnée lorsque les ruines du château ont été dégagées à la fin du XIX^e siècle ? La pierre semble mal raccordée au linteau de la porte. Cette partie du village autour de l'ancien château possède de nombreuses caves et vestiges de constructions anciennes arasées et de nombreuses pierres de réemploi. Cette enseigne blasonnée est caractéristique des XVII^e et XVIII^e siècles. On retrouve le même encadrement et la même disposition dans le registre de la Communauté des maçons et tailleurs de pierre de Lyon datée de 1778¹⁰. Mais, à Venterol, les outils représentés sont plus nombreux : à gauche un compas, une équerre, un maillet. À droite une grande polka, un marteau bretté¹¹, une règle. L'inscription ARIS ET ARMIS DE F.M.MM peut être la marque du métier de maître maçon, MM ; ar(t)is (le métier) et armis (le blason) de F.M., (initiales du tailleur de pierre).

La troisième enseigne est moderne, c'est une

Sabarot en 1866, et l'agrandissement de l'église entre 1859 et 1862. Cela correspond au pic démographique du village, dépassant mille habitants et à une conjoncture économique favorable. Le village change aussi avec l'élargissement de la Grand-rue et la modernisation de certaines façades avec des portes bourgeoises utilisant en particulier la pierre de Taulignan¹².

Les tailleurs de pierre sont régulièrement localisés rue du Bout-du-monde, place Sabarot et aussi place du Portail, proche des affleurements de safre.

Ils peuvent employer plusieurs personnes dont leurs fils qui parfois leur succèdent. Par exemple, Jacques François Ladret¹³, recensé rue du Bout-du-monde avait en 1851 trois ouvriers compagnons de 17, 18 et 27 ans. Il exerça plus de vingt ans. Laurent Mallet, au portail Sabarot, apparaît dans le recensement de 1861. Il était originaire d'Ardèche et exerça plus de vingt-cinq ans et au-delà de ses soixante ans. Son fils Auguste

9 / AD de la Drôme 2E 13431 f° 3997.

10 / Blog du 10 septembre 2009 de Jean Michel Mathonière . Archives municipales de Lyon HH 10 . Avec l'aimable autorisation de l'auteur.

11 / Marteau taillant dont les tranchants sont munis de dents.

prit la suite de son activité. Les informations sont très inégales selon les recensements. Dans le recensement de 1860, on répertorie cinq maçons tailleurs de pierre faisant vivre une quinzaine de personnes. Ils sont appelés carriers entre 1866 et 1876. Au-delà de 1905, on ne trouve plus de mention de tailleur de pierre.

Les artisans des métiers autour de la pierre et de la construction sont loin d'avoir été tous du village. Les maçons qui ont travaillé aux bâtiments publics étaient en partie de Vaison, de Nyons mais aussi d'autres départements proches, de l'Ardèche particulièrement. Les architectes étaient de Vaison, de Valréas ou de Montélimar comme Nicolas Fontanille pour le temple.

Exemple d'ouvrages en pierre construits au XIX^e siècle : les fontaines.

La fontaine de la placette au chevet de l'église était au cœur du village où se trouvaient côte à côte l'église, la mairie et la cure. Elle avait plusieurs bassins abreuvoir et lavoirs.

Au XIX^e siècle, elle était alors insuffisante pour répondre aux besoins de la population.

En 1865, il fut décidé de construire une grande fontaine place Sabarot. Les plans furent réalisés par F. Mortier, architecte-géomètre de Vaison. Le tailleur de pierre Joseph Louis Justamond, de Vaison lui aussi, s'engagea en 1866 à terminer les travaux dans les trois mois après l'accord et pour un prix de 770 francs. : «*le bassin doit être en pierre de taille de la localité choisie sans défaut*»¹⁴. Ce fut la pierre de la carrière bleue qui fut choisie.

Cette fontaine surmontée d'un gland a été détruite dans les années 50 car elle gênait le passage du car scolaire. Celle de la placette avec ses bassins, au chevet de l'église n'est plus en eau. Une fontaine décorative a été réalisée par Thomas Girard, place du Château, pour le tournage en 2017 du film *Raoul Taburin* dont elle constituait un élément du décor.

En 1881, on réalisa la construction de trois bornes fontaines «*car les 2 existantes sont trop loin (une près de l'église, une sur une petite place au nord du village)*». Les trois prévues sont «*sur la place publique à côté de l'église, une au midi contre la maison Marre Henri et une à l'ouest du village dans la principale rue contre la maison de Marre Callixte*».

«*Les bornes seront en pierre de taille et chacune d'elle sera munie d'une coquille ou petit bassin aussi en pierre de taille*»¹⁵. Il reste aujourd'hui la marque de l'arrachement de celle de la Grand-Rue, et une à Novezan, réalisée sur le même modèle, a été conservée entière et en place.

Dans tous les cas, ces éléments ne sont plus aujourd'hui que la mémoire d'une époque où l'eau ne coulait pas des robinets, où la fontaine représentait un élément vital pour les hommes et les bêtes et aussi un lieu structurant de l'espace et de la convivialité. Aujourd'hui, ils sont mémoire et décor.

LES OUVRAGES D'ART DU CHEMIN DE FER (1895-1897)

Ce sont les réalisations les plus nombreuses et les plus pérennes utilisant la pierre du pays, la pierre rouge de la combe de Sauve.

Des ouvrages d'art nombreux ont été indispensables sur les 5 km de la ligne situés sur la commune de Venterol (sur les 40,6 km reliant Pierrelatte à Nyons). Ils sont liés à une topographie difficile: un col à franchir à 411m entre Nyons (270m) et Valréas (229m), des cours d'eau encaissés à pluies torrentielles, des talus à sécuriser, des accès aux exploitations agricoles à assurer. La commune est bien dotée et la réalisation fut très rapide : deux ans. Ces ouvrages sont tous visibles aujourd'hui :



Détail de la fontaine de la place Sabarot, Dessin de F. Mortier 1865

La fontaine en 1936

12 / André Peloux .Venterol en Provence . Le paysage et les hommes 1800-1914. Le Garde- Notes Barroniard 1997.

13 / AD Drôme 6M recensement 1851.

14 / AD Drôme MN 75 1866.

15 / AD Drôme MN 76 1881.

Pendant le chantier du train

- Trois viaducs et deux ponts :
- la Fosse, sur la commune de St-Pantaléon : 5 arches de 8 m, 16 m de haut, 73 m de long ;
- Chapelut, sur la commune de Venterol : 3 arches de 12 m, 26,50 m de haut, 65 m de long ;
- Sauve, sur la commune de Nyons : 3 arches de 10 m, 8 m de haut, 65 m de long.
- Deux ponts de 9 et 10 m d'ouverture.
- Douze ponceaux de 1 à 3 mètres, des écoulements appareillés, une gare, deux maisons de garde-barrière.



l'étranger, en grande majorité en Italie. Ce chantier qui a dû employer une grande proportion de manœuvres a eu de fortes conséquences économiques et sociales¹⁷ pour le village : locations de logements, débits de boisson le long de la ligne, classe supplémentaire à l'école. La mémoire de l'exploitation de la carrière des rochers rouges s'est en partie perdue.

LES SIGNES LAPIDAIRES SUR LES LINTEAUX DES PORTES

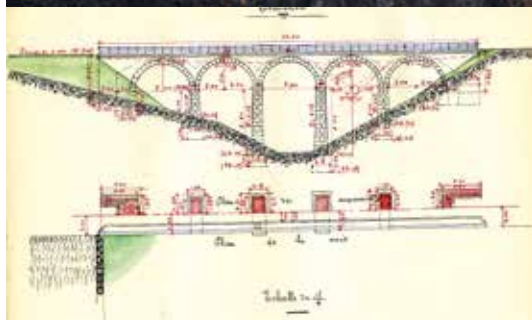
Un visiteur averti ou curieux sera étonné de trouver de nombreuses inscriptions de dates et des pierres sculptées sur les linteaux et clés d'arcs de plusieurs maisons du village. Les XVIII^e et XIX^e siècles sont bien représentés, ce qui correspond à la période étudiée plus haut avec la présence d'une activité liée à la pierre. Il ne faut cependant pas oublier que le village a subi de grosses transformations au XIX^e siècles : élargissement de la Grand-rue avec destructions et élévation des maisons pour compenser, démolition du château et transformation de l'église agrandie avec son escalier actuel dominant la place dégagée des ruines du château. Beaucoup de pierres ont été réemployées et ont pu changer de place.

On peut visiter le village à la recherche de ces éléments datés et sculptés. Un jeu de piste, jeu-parcours de la pierre, est mis en ligne sur le site de la mairie par l'APAVEN. On trouvera la plus ancienne inscription, après celle de l'enseigne de Chabas, datée 1717 rue du Goulet. Elle est intégrée à une façade de boutique composée de pierres de réemploi. Un modèle se retrouve à plusieurs reprises avec deux cœurs encadrant une date, rue du Tribourg 1762 et 1764 et rue Bel-air 1781, pierre en haut d'un mur de reprise.

❶



❷



❸

On a peu de documents sur les études et plans de ces ouvrages. Le dessin du viaduc de la Fosse sur Saint-Pantaléon¹⁶ donne une belle idée de la qualité du travail des ingénieurs et des bureaux d'étude en amont. La correspon-

dance avec les riverains qui faisaient des recours montre la rigueur de la compagnie du PLM pour concevoir, négocier et réaliser les travaux d'aménagement.

Aujourd'hui, on ne peut que constater le bon état de conservation de ces ouvrages d'art sur l'ensemble du parcours venterolais. Ils mériteraient une protection comme élément patrimonial remarquable. Le projet d'une voie verte pour vélo entre Nyons et Valréas permettrait peut-être de les valoriser.

❶ Viaduc de Chapelut, sur la commune de Venterol

❷ Ponceau

❸ Viaduc de la Fosse, Saint-Pantaléon

Quant au chantier et à l'exploitation de la pierre, on a peu de documents hormis le nombre d'ouvriers recensés : 235 en 1896. Sur les 1011 habitants, 281 sont nés dans un autre département dont les travailleurs du chantier. On trouve des natifs d'Ardèche, des Hautes-Alpes, du Cantal, du Vaucluse. 30 sont nés à

16 / Ph. Léon Girard, coll. Frank Girard, Fonds Mémoire de la Drôme.

17 / A. Peloux op cit.

18 / Archives privées.

Ce qui est certain, c'est que ces « modèles » ont inspiré Bertrand Gaudefroy qui a décoré des clés d'arc avec des dates fantaisistes sans rapport avec la date réelle des constructions, mais fleurant bon le XVIII^e siècle.

Le Gaulois et son empreinte dans le village.

Bertrand Gaudefroy dit "le Gaulois", décédé en 2000, se disait "imaigier lapidaire". Tailleur de pierre, sculpteur et avant cela architecte, il a laissé son empreinte un peu partout dans le village et dans la région. Il est l'auteur de la fontaine du Jardin des arômes à Nyons où nous retrouvons son éclectisme. Nourri par la pensée hindoue, l'iconographie celte, la Kabbale et aussi la Bible, par la Franc-maçonnerie, il a créé un monde où l'imaginaire se décline dans une pensée forte et très personnelle. Sa signature se repère bien par la présence du triskel sur beaucoup de ses œuvres.



Il avait conçu en 1983 pour Venterol un projet de fontaine¹⁸ pour reconstruire celle détruite de la place Sabarot. Ce projet n'a pas abouti, mais il permet de comprendre les sources de son inspiration et son attachement à Venterol.

Il a réalisé des œuvres chez des particuliers : cheminées, Fanny pour jeux de boules, pierres tombales, fenêtres, portails et un bon nombre de linteaux, clés d'arc, certains pouvant laisser le visiteur interrogatif.



4



5



4 Rue du Tribourg

5 Clé d'arc B. Gaudefroy, rue du bout du monde

Citons au 4 rue du Bout-du-monde une œuvre qui donne lieu à des interprétations de pays viticoles : une grappe de raisin énorme portée par deux hommes. En fait, c'est une simple référence à la Bible : à l'approche de la Terre promise, Moïse envoie des éclaireurs dans le pays de Canaan ; ils reviennent avec les fruits de ce « pays où coule le lait et le miel » qui attestent la fertilité de la Terre Promise. Bertrand Gaudefroy savait faire revivre cette culture biblique.

Une autre œuvre très forte est révélatrice de son talent : devant l'ancienne cure, aujourd'hui galerie d'art, il a sculpté EVE "Caro de carne mea", la chair de ma chair. Un hymne à la femme, à la mère. Pour cette création il a dessiné sa femme au fusain. Il a ensuite fait une maquette à l'échelle en argile pour enfin réaliser l'œuvre installée à la porte de cette demeure.

Ses créations sont subtilement intégrées dans le village et relient le passé et le présent, l'in-time et l'universel.



Le triskel, signature du Gaulois. Jardin des arômes



B. Gaudefroy au jardin des arômes 1998".
Photo P. Maffait



EVE "Caro de carne mea"

Mémoire de Venterol écrite dans la pierre.

Mémoire de ceux qui ont laissé leurs marques, anonyme ou non.

Mystère des traces et interrogations sur le passé et ce qu'il nous dit encore aujourd'hui.

Cherchez les signes, repérez les pierres, identifiez les œuvres et flânez sur l'ancienne voie ferrée, découvrez l'histoire de la pierre à Venterol au gré de vos cheminements.



► Bibliographie ◀

Jean-Michel Mathonière, *Le serpent compatissant ; iconographie et symbolique des blasons des compagnons tailleurs de pierre*, Dieulefit, La nef de Salomon, 2001.

Jean-Claude Bessac, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*, C.N.R.S., 1986.

Pierres de la Drôme, de la géologie à l'architecture. Sous la direction scientifique de la Conservation du patrimoine de la Drôme, collection Histoires de Patrimoines, 2007.

André Peloux, *Venterol en Provence. Le paysage et les hommes 1800-1914*, Le Garde-Notes Baronniard, 1997.

Le train Nyons Pierrelatte, une histoire mouvementée 1997-1951, Société d'Etudes Nyonsaises 1997.



THOMAS GIRARD, TAILLEUR DE PIERRE À VENTEROL

Savoir faire et tradition ont trouvé leur relais à Venterol. Depuis une douzaine d'années, un tailleur de pierre y a ouvert un atelier. Il compte nombre de chantiers de restauration et de création à son actif.

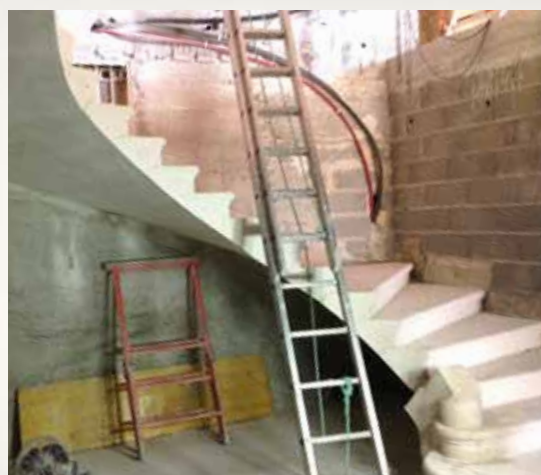
C'est sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle que Thomas Girard a rencontré une vocation à laquelle il n'était pas du tout destiné. Sur le chemin, il rencontre un homme qui menait un cheval portant sur ses flancs tout un attirail de tailleur de pierre. Il allait à Saint-Jacques rejoindre un chantier. Ils font route ensemble. L'homme conte son métier, sa passion. Une rencontre déterminante qui fait naître le projet de Thomas Girard.

Quelques années plus tard, après deux ans de coopération en Afrique, et abandonnant son métier de gestionnaire, Thomas va suivre un an de formation professionnelle de tailleur de pierre à Brignolles. À la sortie, les chantiers s'enchaînent jusqu'à son arrivée à Aiguebelle en 2006.

À Aiguebelle, le chantier de restauration est permanent. Il est venu prêter main forte à un collègue. En 2008, Thomas ouvre son propre atelier à Venterol. Aiguebelle, Le Pègue, Vaison, Nyons : restaurations et créations se succèdent. Thomas se définit comme « *un tailleur de pierre de village, qui fait de tout* ».

Des cheminées, des fontaines, des escaliers, des sculptures, un calvaire. Dans son atelier, des apprentis l'accompagnent, et comme lui, vont créer plus tard leur propre atelier.

Aujourd'hui, les chantiers viennent à lui.



BULLETIN D'ADHESION HPNB

HISTOIRE & PATRIMOINE DU NYONSAIS & DES BARONNIES

Association Loi 1901

L'association Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des Baronnie est née de la fusion de la Société d'Etudes Nyonsaises et du Musée archéologique de Nyons. Leur union permet de proposer aux adhérents un programme d'activités étoffé dès 2020 :

2 conférences/débats, 2 visites archéologiques, 2 voyages, 2 conférences « Histoire et Patrimoine des Villages des Baronnie ».

Les activités sont réservées aux adhérents de l'association.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

**Adhère à l'association Histoire et Patrimoine du Nyonsais
et des Baronnie
pour l'année 2021**

ADHÉSION : 15 € (20 € POUR UN COUPLE).

Ci-joint un chèque de 15 € (où 20 € pour un couple) à l'ordre
de l'association HPNB.

Adresser à : **Association HPNB**

Musée d'Archéologie - 8 rue Pierre Toesca - 26110 Nyons

ABONNEMENT À TERRE D'EYGUES

*Depuis 32 ans, dans Terre d'Eygues,
l'histoire et le patrimoine
du Nyonsais et des Baronnie
par des historiens, des archéologues,
des géologues, des écrivains.*



ABONNEMENT

2 numéros par an + suppléments 20 €

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

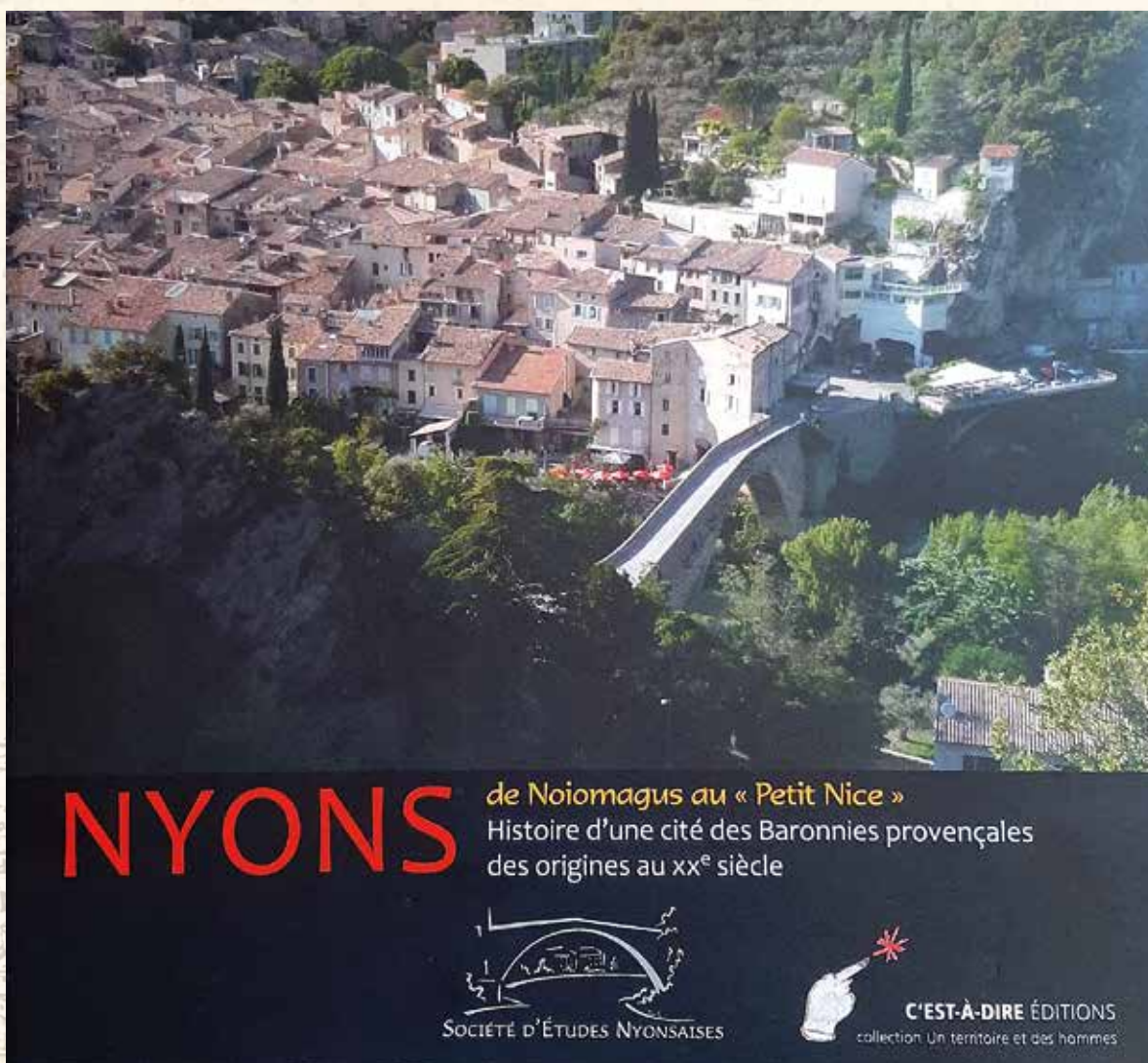
Ville

Ci-joint un chèque de 20 € pour mon abonnement 2021
à Terre d'Eygues à l'ordre de HPNB

Adresser à : Terre d'Eygues - 8, rue Pierre Toesca - 26110 Nyons

HISTOIRE DE NYONS

l'ouvrage de référence



Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge,
Révolution, Empire, Guerres.
Les monuments, la vie politique,
économique et sociale.

Petits et grands Nyonsais.

288 pages - C'est-à-dire éditions 2017 - 29 €
Commande : www.terre-eygues.net - ou en librairie

TERRED'EYGUES

ISSN N : ° 1245-382